
RAPPORT COMPTABLE ANNUEL DU DELEGATAIRE

<p>RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION SUR L'EXERCICE 2015 & PERSPECTIVES 2016</p>

Conformément à l'article 1411-7 du code des Collectivités Territoriales, VERDESIS France a réalisé le présent rapport comptable sur la délégation de service public dont elle est titulaire.

Valorisation Energétique du BIOGAZ Du CSD La Crau

1. Cadre général de la D.S.P.

1.1. Caractéristiques principales du contrat

Par convention n° 12/024 en date du 24/01/2012, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole a confié à VERDESIS la valorisation énergétique du biogaz de centre de stockage de déchets de La Crau, y compris l'entretien et le réglage du réseau et le traitement des lixiviats.

Par avenant n° 1 à ladite convention, certaines modalités d'exécution ont été modifiées.

1.2. Faits marquants de l'exercice

L'année 2015 a été marquée par la première année complète d'exploitation de la centrale. La production électrique s'élève à 35 746 Mwh au 31 décembre 2015.

En mai 2015, le complément de raccordement au réseau, portant la puissance à 4.99 Mwh a été réalisé.

Le 31 août 2015, un incendie s'est déclaré sur la turbine D impactant la turbine E. L'expertise a été réalisée. Les travaux de remise en état ont été entrepris en fin d'année pour s'achever début 2016.

Le 9 octobre 2015 le site a été inauguré en présence du président de la communauté d'Agglomération de MPM, M.Teissier, du PDG de Dalkia, M.Mazalérat et du DG de Verdesis, M. de Montlivault.

Les données financières 2015 ont été auditées par le cabinet Saint-Germain Audit et ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 7 juin 2015. Elles sont donc considérées comme définitives.

2. Compte rendu technique et financier

2.1. Politique tarifaire

Conformément à l'arrêté tarifaire du 11 mai 2011 applicable à l'unité de valorisation électrique du biogaz, le tarif de base et la prime à l'efficacité électrique ont été actualisés selon les formules de révision associées et l'évolution des indices économiques qui les composent.

2.2. Détail sur la formation du Chiffre d'Affaires

L'intégralité des recettes liées à la production d'électricité sont intégrées dans le tableau ci-dessous.

	Electricité	Chaleur	Régl PEE	CA HT 2015
janv-15	266 039	131 050		397 089
févr-15	177 125	87 251		264 376
mars-15	279 602	137 731		417 333
avr-15	272 618	134 291		406 909
mai-15	278 765	137 319		416 084
juin-15	254 186	125 211		379 397
juil-15	246 177	121 266		367 442
août-15	249 543	122 924		372 467
sept-15	219 580	108 165		327 745
oct-15	280 244	138 047		418 292
nov-15	263 437	129 738		393 175
déc-15	278 730	137 270		416 000
TOTAL 2015	3 066 047	1 510 262		4 576 309

2.3. Ressources humaines

2.3.1. Organisation générale

L'organisation générale des ressources humaines n'a pas changé au cours

de l'exercice 2015.

2.3.2. Organisation Opérationnelle

En 2015, l'organisation opérationnelle n'a pas connu d'évolution, 3 techniciens en équivalent plein temps sont rattachés à ce site. Un agent d'encadrement est comptabilisé pour 15% d'un équivalent temps plein.

Une réaffectation comptable devrait faire apparaître une variation à la hausse en 2016 pour tenir compte de la charge effective d'encadrement plus importante que ce que présente les comptes.

2.3.3. Fonctions supports

Les fonctions supports sont restées les mêmes que l'année dernière et représentent 3% du chiffre d'affaires annuel total.

2.4. - Suivi du patrimoine

2.4.1. Immobilisations

Une étude comptable et fiscale va être diligentée par le Cabinet Saint Germain Audit courant mars 2016 sur les immobilisations de VERDESIS et leur comptabilisation. Le tableau ci-dessous indique les variations de l'année 2015.

Montant brut	01/01/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2015
en €	9 346 753	216 837		9 563 590

L'augmentation du montant brut des immobilisations concernent principalement des travaux de réseaux effectués par ERDF pour le raccordement à 4.99 MWh et la facturation de la dernière tranche du contrat EPC par Verdesis France.

2.4.2. Variation du patrimoine

En 2016, l'installation a connu des compléments de travaux (cf § 2.4.1). Cependant l'installation étant encore relativement récente, son patrimoine n'a pas subi d'évolution.

2.4.3. Inventaire

Le stock n'a pas connu de variations significatives.

Comme l'installation est récente, l'essentiel des pièces qui le constitue est représenté

par des petits équipements de première nécessité ou liés de la maintenance courante.

Par ailleurs, le fonctionnement en régie ou en prestations à la demande permet de réduire les délais de fourniture grâce à des conventions pénalisées sur résultats et délais.

L'état de ces stocks devrait s'enrichir au cours du premier semestre 2016 de pièces détachées critiques et/ou de première urgence pour réduire au maximum l'indisponibilité des équipements et favoriser la production.

Le tableau ci-dessous liste les pièces constituant le stock au 31/12/2015.

Description	Fournisseur	Quantité 2015	Montant Total 2015
Kit maintenance VGC55	Mattei	4	2 205,24 €
bidon d'huile S4rn68 L	VOC	160	1 384,00 €
Total			3 589,24 €

2.4.4. Travaux de l'exercice

La maintenance moteurs des 10 000 h a été réalisée en août 2015.

Des provisions pour travaux sur le réseau de dégazage et pour le traitement de lixiviats ont été comptabilisées au 31/12/2015.

Ils ont été programmés sur 2016. La première partie sera consacrée au traitement des lixiviats et sera réalisée sur le premier semestre. La seconde portera sur le renforcement du réseau de dégazage qui devrait être réalisé au cours du second semestre 2016.

Par ailleurs, la maintenance moteurs des 20 000 h est également prévue fin 2016.

2.4.5. Programme d'investissement

Il n'est pas prévu d'investissements majeurs dans le cadre de cette délégation, l'essentiel ayant été constitué à la construction de la centrale.

En effet, la plupart des travaux d'entretien du réseau de dégazage ou de collecte des lixiviats du site sont et seront considérés comme des charges d'exploitation et affectés comptablement comme tels.

Il est envisagé cependant de constituer un stock de pièces de première urgence pouvant être utile au bon fonctionnement des moteurs, en particulier pour en réduire l'indisponibilité pendant les phases de maintenance préventives ou correctives. Le montant correspondant devrait être constaté au stock 2016.

La modification partielle de l'automatisme du site annoncée l'année dernière a été reportée à 2016.

Contrairement à ce qui a été indiqué au rapport 2014, le gros entretien renouvellement des groupes électrogènes encore en service au bout de 60 000 heures de fonctionnement ne sera pas considéré comme un nouvel investissement mais sera plutôt provisionné comme charge.

Comme précisé l'année dernière, si les solutions techniques mises en place pour le traitement des lixiviats s'avéraient insuffisantes, de nouveaux investissements pourront être engagés de manière à ce que les engagements pris au titre de la délégation de service public soient respectés. Nous attirons cependant l'attention de la Métropole sur ce point car ce service prévu par la délégation peut par ailleurs être rendu par des prestations ponctuelles sans nécessiter d'investissement particulier. Dans ce cas, elles viendraient alors s'inscrire dans les charges d'exploitation.

2.4.6. Recherche et Développement

Aucune dépense éligible au titre de la Recherche et du Développement n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

3. - Economie de la délégation

Le bilan et le compte de résultat de la Crau Energies Vertes sont les suivants :

3.1. Bilan

Bilan en €	31/12/2014	31/12/2015
ACTIF		
Immobilisations corporelles (net)	8 860 476	8 445 707
Total actif immobilisé	8 860 476	8 445 707
Stock		3 589
Avances et acomptes versés sur commandes	187	
Clients et comptes rattachés	814 215	438 783
Autres créances	1 984 449	164 896
Disponibilités	172 512	440 439
Charges constatées d'avances	124 759	63 522
Total actif circulant	3 096 122	1 111 229
Compte de régularisation		
TOTAL	11 956 598	9 556 936
PASSIF		
Capital social	300 000	300 000
Réserve légale	425	30 000
Résultat de l'exercice	810 701	999 567
Total capitaux propres	1 111 126	1 329 567
Provision pour risques et charges		253 475
Total Provision pour risques et charges	0	253 475
Emprunts et dettes diverses	9 177 796	6 254 752
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 199 425	798 126
Dettes fiscales et sociales	43 894	24 187
Autres dettes	424 357	896 830
Total autres dettes	10 845 472	7 973 895
TOTAL	11 956 598	9 556 937

3.2. Compte de résultat

en €	2014 (12 mois)	2015 (12 mois)	Variation (€)
Produits d'exploitation			
Vente d'électricité (Production 35 746 MhW)	1 977 773	3 066 047	1 088 274
Vente chaleur	974 163	1 510 262	536 098
Subvention d'exploitation		12 785	12 785
Chiffre d'affaires	2 951 936	4 589 094	1 637 158
Total produits d'exploitation	2 951 936	4 589 094	1 637 158
Charges d'exploitation			
Variation de stock			0
Variation de stock de pièces		-3 589	-3 589
Sous total	0	-3 589	-3 589
Autres achats et charges externes			
Matériels, équipements, travaux	1 165	45 570	44 407
Fournitures administratives	1 026		-1 026
Fourniture entretien et petits équipements	8 582	807	-7 775
Electricité - Tarif vert	113 358	109 509	-3 848
Huile moteur	45 222	30 596	-14 627
Biogaz - Redevance	202 191	575 093	372 902
Location matériel roulant	3 438	138	-3 300
Location cuves charbon	23 328	23 424	96
Location - divers	469	11 497	11 029
Entretien et réparation	4 223	9 233	5 010
Traitement charbon	124 566	307 897	183 331
Maintenance conduite & moteur	152 660	285 774	133 114
Maintenance turbine - FPP	72 954	85 442	12 488
Maintenance temps homme	70 850	71 200	350
Maintenance HSE	11 411	14 736	3 325
Maintenance préventive - PE		795	795
Maintenance préventive - GE		17 103	17 103
Maintenance corrective - GE	2 290	15 048	12 758
Maintenance - divers (lixiviats)	12 750	46 234	33 484
Prime d'assurance	44 834	64 651	19 818
Honoraires comptables	2 916	9 629	6 713
Frais d'actes et contentieux	44	45	1
Publicité, publications, relations		1 593	1 593
Déplacements, missions, réceptions	289	4 661	4 372
Téléphone	574	813	239
Gestion administrative	88 558	137 289	48 731
Services bancaires et assimilés	506	2 004	1 498
Charge de gestion courante	1	1	0
Sous total	988 203	1 870 782	882 580
Impôts & Taxes	43 894	43 050	-844
Dotations aux amort. des immo	486 277	631 606	145 329
Dotations aux prov risques&charges d'exploitation		253 475	253 475
total charges d'exploitation	1 518 373	2 795 324	1 276 950
Résultat d'exploitation	1 433 562	1 793 770	360 208
Produits financiers	11 073		-11 073
Charges financières	205 333	249 900	44 567
Résultat financier	-194 260	-249 900	-55 640
Résultat courant avant impôts	1 239 303	1 543 871	304 568
Produits exceptionnels			0
Charges exceptionnelles			0
Résultat exceptionnel	0		0
Participation des salariés			0
IS	-428 602	-544 304	-86 022
RESULTAT NET	810 701	999 567	218 546

3.3. Produits d'exploitation

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2015 (hors subvention d'exploitation) s'élève à 4 589 094 € versus 2 951 936 € en 2014, soit une augmentation de +36% liée à l'effet année pleine et au raccordement au réseau à 4.99 Mwh en mai.

Charges d'exploitation

Electricité :

Les consommations électriques 2015 sont de 109 509 €.

Rémunération du biogaz

La rémunération du biogaz s'élève à 575 093 €, soit une augmentation de +65% par rapport à l'année dernière. Elle se compose de l'ajustement 2014 pour -18 216€ et du montant 2015 pour 593 309€. Elle représente 13% du chiffre d'affaires annuel.

Prétraitement du biogaz

La filtration du biogaz représente un coût de 307 897 €, soit une augmentation de 60% par rapport à l'année dernière. Cette augmentation est notamment à mettre en lien avec l'augmentation de la production de +36%. Mais également de la dégradation de certains paramètres.

Par comparaison avec 2014 :

- La quantité d'H₂S reste stable.
- Le PCI par m³ de biogaz se dégrade avec la chute de la concentration en méthane en moyenne de 6 points de 46 à 40%. En conséquence, la quantité de biogaz à filtrer est plus grande pour la même production électrique.
- La quantité de Nm³ de méthane a baissé de -16%. En plus d'impacter la production électrique, la baisse du volume de méthane dégrade le rendement électrique des moteurs.

Coûts de maintenance (Moteur et turbine et traitement des lixiviats)

Les coûts de maintenance FPP, moteur et divers s'élèvent respectivement à 85 442 €, à 155 448€ et à 47 682€. L'augmentation sur l'année 2015 correspond principalement à l'effet année pleine.

Assurances

Le montant de la police d'assurance s'élève à 64 651 € en 2015.

Masse salariale

Elle s'élève à 226 648 € directement affectés à la société projet. Ceux-ci se composent par 3 techniciens à temps plein et un agent d'encadrement pour 15% d'un ETP.

S'ajoute à ce montant, celui de la gestion administrative pour 3% du chiffre d'affaires réalisé sur la période, afin de couvrir l'ensemble des fonctions supports (facturation, comptabilité, direction générale, suivi commercial et opérationnel). Pour 2015, la charge s'élève à 137 289 €.

Dotations aux amortissements des immobilisations

La dotation 2015 s'élève à 631 606 €.

Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation

Au 31/12/2015, une provision pour gros entretien a été comptabilisée pour 253 475 €. Cette provision correspond à la quote-part de l'année en cours des différentes maintenances prévues entre août 2015 et juin 2021, date estimée pour la maintenance des 60 000 heures.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 793 770 €**Le résultat financier est de -249 000 €.**

Le résultat financier se compose des intérêts financiers pour le remboursement de la dette et du compte courant vis-à-vis de Verdesis France pour 249 900€.

Impôt sur les sociétés

Au 1er janvier 2015, la société La Crau Energies Vertes a intégré le périmètre d'intégration fiscale d'EDF.

L'impôt sur les sociétés pour 2015 est estimé à 544 304€.

Le résultat net de VERDESIS s'élève à 999 567 €.**Participation des salariés au capital**

Au 31 décembre 2015 aucun salarié ne détient de participation au capital social.

L'ensemble de ces éléments sont détaillés plus largement dans les annexes 1 à 4.

3.4. Engagement à incidences financières

Echéancier de remboursement

Sur la base d'un capital emprunté de 7 972 000 €, remboursable en 44 annuités (quadrimestrielles) à un taux de 3,8%, l'échéancier 2015 est le suivant :

Date d'échéance	Capital restant dû	Annuité	dont intérêts	dont principal	Capital après annuité	Date de paiement	N° facture
31/03/2015	6 846 076	199 438	59 903	139 535	6 706 541	31/12/2015	VF 252/2015
30/06/2015	6 706 541	199 438	58 682	140 756	6 565 785	31/12/2015	VF 252/2015
30/09/2015	6 565 785	199 438	57 451	141 987	6 423 798	31/12/2015	VF 252/2015
31/12/2015	6 423 798	231 429	62 382	169 047	6 254 751	31/12/2015	VF 252/2015

3.5. Relations financières avec la C.U.M.P.M.

Redevance de concession

Au terme de l'article 14 de la Convention du 24/01/2012 VERDESIS doit payer annuellement à la C.U.M.P.M. une redevance.

En regard de l'article 3 de l'avenant N°1 de Ladite Convention, le montant de cette redevance s'est élevé à 593 309 € en 2015.

Vous pourrez néanmoins constater dans les comptes un montant de 575 093 €. Celui correspond à l'ajustement de la redevance 2014 pour 18 216 €.

Le détail du calcul de la redevance versée à la CUMPM pour l'année 2015 est présenté en annexe 5.

4. Mesures d'amélioration proposées par le délégataire

Au 31 décembre 2015, les actions soutenues de VERDESIS auprès de ERDF ont permis d'obtenir une augmentation partielle de la puissance demandée et attendue depuis 2013. Auparavant bridée à 4,5 MWe, la puissance de la centrale de cogénération installée sur le CSD de la Crau a pu être portée à 5MW. VERDESIS attend encore de pouvoir porter cette puissance à 5,2 MWe bien que les réponses en ce sens apportées par l'administration ne soient pas très encourageantes. Néanmoins, force est de constater à la lecture des comptes 2015, que l'augmentation de puissance de 500 kWe a permis de sensiblement augmenter les revenus de la délégation, du délégataire et du délégant.

L'année 2015 a été marquée par un retard pris sur la prise en charge des lixiviats. Ce retard s'explique par un fonctionnement dégradé des équipements de traitement des lixiviats lié principalement à une programmation non conforme de l'automatisme de relevage.

En 2016, VERDESIS mettra en œuvre les actions correctives nécessaires au rétablissement d'une capacité de traitement des lixiviats en phase avec ceux attendus au titre de la délégation.

Par ailleurs, afin de rattraper le retard pris sur les volumes à traiter en 2015, une campagne ponctuelle de traitement accéléré des lixiviats par osmose inverse est envisagée. Celle-ci sera bien évidemment coordonnée avec les autorités et les services concernés au sein de la Métropole.

Enfin, constatant une diminution du débit global du biogaz, un diagnostic poussé du réseau est envisagé en 2016 pour anticiper les travaux de densification et d'entretien et de remise en état du réseau, tels que LECV l'a prévu tout au long de la délégation.

L'objectif est de pouvoir entreprendre dans la foulée les travaux qui s'imposeront pour de soutenir autant que possible la production électrique de la Centrale en maximisant la récupération du biogaz.

ANNEXES GENERALES

LISTE DES ANNEXES

- N° 1 LIASSE FISCALE
- N° 2 BALANCE GENERALE
- N° 3 PLAQUETTE DES ETATS FINANCIERS
- N° 4 AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS
- N° 5 REDEVANCE CUMPM
- N° 6 RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION 2015

Liste des pièces justificatives :

Description	Émis par	Date de transmission	Références
Revenus de production électriques	ERDF	J+10 du mois suivant	Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection n°0000482480
Facture de consommation EDF Poste 1 (Equilibre/EDF)	EDF	J+20 du mois suivant	Contrat Tarif Vert 1-H20D4
Facture de consommation EDF Poste 2 (Equilibrage/EDF)	EDF	J+20 du mois suivant	Contrat Tarif Vert 1-H21ZD

Formules de calcul pour la Redevance Variable :

- Redevance variable = 67% x Recettes Electriques Excédentaires
- = 67% x (Recettes Electriques - Chiffre d'Affaire Electrique Nécessaire à l'atteinte du Seuil Minimum de Production)
- = 67% x ((Chiffre d'Affaire Electrique Total - Consommations EDF Poste 1 - Consommation EDF Poste 2) - Chiffre d'Affaire Electrique Nécessaire à l'atteinte du Seuil Minimum de Production)

Modèle de calcul :

Les cases en bleu sont à renseigner pour le calcul des montants. En jaune sont notées des valeurs d'exemple.

Données de référence		Productions		Chiffre d'Affaire		Consommations EDF		Redevance Variable		A reporter année précédente	
Production Electrique (MWh)	MW dans le Seuil Minimum de Production (MWh)	MW cumulé	MW excédentaires cumulé	Chiffre d'Affaire Minimum de Production (€)	Chiffre d'Affaire Electrique total (€)	Chiffre d'Affaire Electrique Production Excédentaire (€)	Consommation EDF Poste 1 (€)	Consommation EDF Poste 2 (€)	Recettes Electriques Excédentaires (€)	Recettes Electriques Excédentaires (€)	Recettes Electriques Excédentaires (€)
3 101,77	3 101,8	-	-	3 101,8	397 088,85 €	-	7 720,00	-	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €
2 065,11	5 166,9	-	-	2 065,1	264 375,64 €	-	7 518,07	-	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €
3 259,91	8 426,8	-	-	3 259,9	417 333,17 €	-	9 393,97	-	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €
3 276,48	11 703,3	-	-	3 276,5	402 926,75 €	-	9 542,33	-	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €
3 276,48	14 979,8	-	-	3 276,5	402 926,75 €	-	9 542,33	-	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €
2 863,58	17 843,0	-	-	2 863,6	379 327,00 €	-	9 486,69	-	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €
2 870,20	20 683,2	-	-	2 870,2	367 442,36 €	-	9 523,77	-	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €
2 909,45	23 598,6	-	-	2 909,4	372 467,28 €	-	9 273,58	-	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €
2 560,13	26 158,7	-	-	2 560,1	327 446,90 €	-	8 417,68	-	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €
3 267,40	29 426,1	1 454,1	-	3 267,4	418 291,51 €	1 866 158,49 €	6 413,3	6 350,86	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €
3 070,72	32 496,9	4 526,9	-	3 070,7	393 174,99 €	3 933 174,99 €	4 414,4	10 783,52	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €
3 248,38	35 745,8	7 773,8	-	3 248,3	415 999,51 €	4 159 999,51 €	3 842,9	10 233,78	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €	1 022 740,85 €
35 746,00 MWh	27 922,0 MWh	27 922,0 MWh	27 922,0 MWh	3 380 975,44 €	4 576 808,84 €	993 833,39 €	2 776 €	20 702,2 €	886 535,46 €	886 535,46 €	886 535,46 €

Recettes Electriques Excédentaires = 67% x (A - B - C - D) = 67% x (1 022 740,85 € - 7 720,00 € - 9 393,97 € - 9 542,33 €) = 67% x 1 022 740,85 € = 685 036,37 €

Conditions de paiement : Un titre de recette est émis par le Délégataire à l'issue de la réception de l'ensemble des justificatifs nécessaires soit à J+30 au plus tard, selon les règles de calcul détaillées ci-dessus. Le versement par le Délégataire devra être réalisé dans les 30 jours suivant la réception de ce titre de recette.

DSP pour la valorisation énergétique du biogaz produit sur le CSD de la Crau, y compris l'entretien et le réglage du réseau biogaz et le traitement des liquats

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LA CRAU ENERGIES VERTES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0022 rue de Bitché 92400 Courbevoie		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 7 5 1 3 0 4 2 7 0 0 0 0 1 8			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, 31/12/2015			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 117 882,57	8 445 707,10
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)		BJ	BK	9 563 589,67	1 117 882,57
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	3 589,24	3 589,24
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	438 783,20	438 783,20
		Autres créances (3)	BZ	CA	164 895,81	164 895,81
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	440 439,12	440 439,12	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	63 522	63 522	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 111 229,37	1 111 229,37	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 674 819,04	IA	1 117 882,57	9 556 936,47
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LA CRAU ENERGIES VERTES		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)	DA		300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		-0,40
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		999 566,77
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		0
		TOTAL (I)	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		253 475
	TOTAL (III)	DR		253 475
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		6 254 751,66
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		798 126,44
	Dettes fiscales et sociales	DY		24 187
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		896 830	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC		7 973 895,10
	Écarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		9 556 936,47
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		7 973 895,10	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>LA CRAU ENERGIES VERTES</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	4 576 308,71	FE		FF	4 576 308,71	
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 576 308,71	FK		FL	4 576 308,71	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	12 785	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	0,45	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 589 094,16
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-3 589,24	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 870 781,46	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	43 050	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	631 605,72
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	253 475	
	Autres charges (12)					GE	0,85	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 795 323,79	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 793 770,37	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	249 899,60	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	249 899,60	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-249 899,60	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 543 870,77	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>LA CRAU ENERGIES VERTES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	544 304	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 589 094,16	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 589 527,39	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	999 566,77	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	249 899,60	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <input type="text" value="A6"/> obligatoires <input type="text" value="A9"/>				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>LA CRAU ENERGIES VERTES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
		TOTAL I		TOTAL II		1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	9 346 752	KT		KU	216 837,67			
	Autres immobilisations corporelles					KV		KW		KX				
	Matériel de transport*					KY		KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	9 346 752	LO		LP	216 837,67			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
Autres participations					8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V					
TOTAL IV					LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	9 346 752	ØH		ØJ	216 837,67				
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		TOTAL I		TOTAL II		1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	9 563 589,67	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers					IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF			
TOTAL III					IY		NG	9 563 589,67	NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV					I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	9 563 589,67	ØM			

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>LA CRAU ENERGIES VERTES</u>						Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	PF	PG	PH			
Terrains				PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre			PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui			PR	PS	PT	PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		486 276,85		PZ	QA	QB	QC	1 117 882,57		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport			QH	QI	QJ	QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	QM	QN	QO			
	Emballages récupérables et divers			QP	QR	QS	QT			
	TOTAL III	486 276,85		QU	QV	QW	QX	1 117 882,57		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		486 276,85		ØN	ØP	ØQ	ØR	1 117 882,57		
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP	SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>LA CRAU ENERGIES VERTES</u>					Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	253 475	EQ	ER	253 475
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	253 475	TW	TX	253 475	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	6T	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	6X	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	7B	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	UB	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	253 475	UC	UD	253 475
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	253 475	UF	UG		
	- financières	UG		UH	UI		
	- exceptionnelles	UJ		UK	UL		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	438 783,20		438 783,20					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	107 257,41		107 257,41				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	0		0				
	Groupe et associés (2)		VC	57 638,40		57 638,40					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	0		0					
	Charges constatées d'avance		VS	63 522		63 522					
	TOTAUX			VT	667 201,01	VU	667 201,01	VV			
RENVois	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	0		0					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 254 751,66		6 254 751,66						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	798 126,44		798 126,44						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	0		0					
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	24 187		24 187					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	896 830		896 830						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	0		0						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	7 973 895,10	VZ	7 973 895,10					
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : LA CRAU ENERGIES VERTES		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2015		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA	999 567	
		de son conjoint		WB	0	
		0	moins part déductible* 0	WC	0	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	544 304	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8		
		- imposées au taux de 0 %		ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	93 763	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	93 763
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				TOTAL I	WR	1 637 634
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV		
		- imposées au taux de 0 %		WH		
		- imposées au taux de 19 %		WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
	Majoration d'amortissement*					
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	0V	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI	0
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	1 632 911	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	0	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 632 911	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2016

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : LA CRAU ENERGIES VERTES

N° SIRET : 75130427000018

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE IFU 6
 0008 rue Courtois
 93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2015 au : 31/12/2015

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	999 567
Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)		E 2	638 067
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI		E 9	0
	TOTAL I	E 3	1 637 634
II - DÉDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à XG du tableau 2058 A)		E 5	4 723
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe		E X	0
Plus-values nettes à long terme <ul style="list-style-type: none"> • imposées au taux de 19 % • imposées au taux de 15 % • imposées au taux de 0 % • imputées sur les moins-values nettes à long terme • imputées sur les déficits antérieurs • autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI) 		E Y	
		E 6	
		E Z	
		E 7	
		E 8	
		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL	TOTAL II	F 1	4 723
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	1 632 911
	Déficit (II-I)	F 3	0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	1 632 911
	Déficit	F 9	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LA CRAU ENERGIES VERTES		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Contribution sociale de solidarité (Organic)		9K	9L 4723
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO 4 723
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2016

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : LA CRAU ENERGIES VERTES

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE IFU 6
 0008 rue Courtois
 93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2015 au : 31/12/2015

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	0

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0 (3) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LA CRAU ENERGIES VERTES												Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	810 700				ZD						
	Prélèvements sur les réserves	0E			ZE	810 700							
	TOTAL I	0F	810 700		TOTAL II	ZH	810 700						
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV					
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :					
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7				YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	31 708,60					
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8	23 424			XQ	35 059,35					
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	146 962,52					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES				ST	1 657 050,99					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 870 781,46					
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW						
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS				9Z	43 050					
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	43 050						
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY						
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	252 590					
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460) *						0B						
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S						
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)						YP						
	Effectif affecté à l'activité artisanale						RL						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	3,80 %					
Numéro du centre de gestion agréé *		XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	1 632 911	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0			
					Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	5 5 2 0 8 1 3 1 7 6 6 5 2 2					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2016

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : LA CRAU ENERGIES VERTES

N° SIRET : 75130427000018

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE IFU 6
 0008 rue Courtois 93505 Pantin Cedex
 93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2015 au : 31/12/2015

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		1 632 911	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10			
Réévaluations libres 11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		1 632 911	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LA CRAU ENERGIES VERTES Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻ ❷
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : LA CRAU ENERGIES VERTES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :01/01/2015..... et clos le :31/12/2015.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>	
I	Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue – Biens	OB		4 576 308,71
Production vendue – Services	OC		
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		12 785
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		0,45
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 1	OM	4 589 094
II	Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		-3 589,24
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		1 835 722,11
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		11 635
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		0,85
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
	TOTAL 2	OJ	1 843 769
III	Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	2 745 325
IV	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)	SA		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)
1

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="2"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="3 000"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2015	et clos le	31/12/2015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)				Si PME innovantes	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
LA CRAU ENERGIES VERTES	22 rue de Bitché 92400 Courbevoie
SIRET	7 5 1 3 0 4 2 7 0 0 0 0 1 8
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01012015
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA ELECTRICITE DE FRANCE SA 0022 avenue de Wagram 75008 PARIS	
SIRET	5 5 2 0 8 1 3 1 7 6 6 5 2 2

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	1 632 911	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	0	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quindecies		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>
----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable :	
	Tél:
- du conseil :	
	Tél:
- de l'association agréée :	
	Tél:
- N° d'agrément de l'AA : <input type="text"/>	

Cegid Group



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise LA CRAU ENERGIES VERTES

du 01/01/2015

Adresse 0022 rue de Bitché 92400 Courbevoie

au 31/12/2015

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	1 285 805
Nom et qualité du signataire		À _____, le _____	
		Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

**SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES
DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI**

Dénomination de la société	LA CRAU ENERGIES VERTES
Adresse	0022 rue de Bitche
	92400 Courbevoie
Numéro SIRET	75130427000018

I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	149 712
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	7 035 878
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	1 329 567
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	42 437
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	1 543 871
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	631 606
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	581 297
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	0
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	581 297
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\ 000\ €$ indiquer 0)	j	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	0
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	0

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément

Dénomination de l'entreprise	LA CRAU ENERGIES VERTES
Adresse	0022 rue de Bitché
	92400 Courbevoie
Numéro SIRET	75130427000018

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1	
Montant de la décote (1) = $b1 \times 5\%$		c1	
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = $a1 + b1 - c1$		d1	
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1	149 712
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1	1 543 871
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1	631 606
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (f1 + g1 + e1)$		h1	581 297
PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = $h1 - e1$ (3)		i1	431 585
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1	0
INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = $i1 - j1$ (4)		k1	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1	0
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = $d1 - j1 - k1 + l1$		m1	0

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieure à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.



N° 2069-FA-SD
(2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CREDIT IMPOT FAMILLE

(Article 244 quarter F du code général des impôts)

Année civile				
--------------	--	--	--	--

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Dénomination de l'entreprise :	LA CRAU ENERGIES VERTES	N° SIREN : 751304270
		Nature de l'activité exercée :
Adresse :	22 rue de Bitche 92400 Courbevoie	
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère :	ELECTRICITE DE FRANCE SA
Adresse :	0022 avenue de Wagram 75008 PARIS
N° SIREN :	552081317

I – DÉTERMINATION DES DÉPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT¹

Dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ²	2	
Crédit d'impôt (ligne 1 – ligne 2) x 50 %	3	0

Dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ²	5	
Crédit d'impôt (ligne 4 – ligne 5) x 25 %	6	0

II – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 10)	8	
Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)	9	0

¹ Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.

² Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.

III – PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		10

IV – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: reporter le montant du crédit d'impôt sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée)³

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr

³ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 17.

⁴ Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la rubrique " Professionnels " du portail fiscal www.impots.gouv.fr.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SAS LA CRAU ENERGIES VERTES		
Adresse	22 rue de Bitche		
	92400 Courbevoie		
N° Siren	751304270		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	ELECTRICITE DE FRANCE SA		
Adresse	0022 avenue de Wagram		
	75008 PARIS		
N° Siren	552081317		

Chiffre d'affaires de l'exercice	1		Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)	2	0
----------------------------------	---	--	---------------------------------------------	---	---

I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes	3		
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ²	3b		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	0	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 – ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		0
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7		0

II – APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	0
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	0

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.

LA CRAU ENERGIES VERTES**III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES**

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ³	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁴		Excédents imputés ⁵		Excédents restant à imputer ⁶ (colonne 1 - colonne 3)
				3		
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Réduction d'impôt de l'exercice⁷ [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	0
--------------------------------------------------------------------------------	----	---

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)⁸

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	Total	

VI – UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 16</i>)	18	
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 17 – montant case 18 si case 17 > case 18</i>)	19	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 18 – montant case 17 si case 18 > case 17</i>)	20	

³ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁴ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁵ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁶ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

⁷ Montant à reporter sur la déclaration de résultats dans la rubrique imputations et crédits d'impôts.

⁸ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

VII – SUIVI DE LA REDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT A REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042 (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042 de l'année N-1 ⁹	21	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	22	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 21 – ligne 22)	23	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁰ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹¹ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹²		TOTAL	24
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042 de l'année (montant ligne 16 + montant ligne 24)¹³			25

⁹ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁰ Reporter le montant indiqué ligne 22, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹¹ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹² Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 21.

¹³ Ce montant sera à reporter à la ligne 21 de la déclaration n° 2069-M-SD à souscrire l'année suivante.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
**CREDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DES ENTREPRISES AYANT CONCLU
UN ACCORD D'INTERESSEMENT**
(Article 244 quater T du code général des impôts)

Au titre de l'exercice ouvert le 01/01/2015

et clos le 31/12/2015

Dénomination de l'entreprise	SAS LA CRAU ENERGIES VERTES	N° SIREN	751304270
Adresse	22 rue de Bitché 92400 Courbevoie		
Nom et adresse personnelle de l'exploitant ⁽¹⁾			
Nature de l'activité de l'entreprise			

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	ELECTRICITE DE FRANCE SA	N° SIREN	552081317
Adresse	0022 avenue de Wagram 75008 PARIS		

Date de conclusion d'un accord ou d'un avenant à un accord d'intéressement ⁽¹⁾	
-------------------------------------------------------------------------------------------	--

I. CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES PRIMES DUES PAR LES ENTREPRISES EMPLOYANT MOINS DE 50 SALARIÉS⁽²⁾ AU TITRE DES EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 EN APPLICATION D'ACCORDS D'INTÉRESSEMENT CONCLUS OU RENOUELES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 OU D'ACCORDS EN COURS À CETTE DATE		
Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice en application d'un accord d'intéressement	1	
Moyenne des primes ⁽³⁾ dues au titre de l'accord précédent	2	
Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice précédent en application d'un accord d'intéressement	3	
Dépenses totales		
– Montant ligne 2 > montant ligne 3 : reporter en ligne 4 le résultat du calcul (ligne 1 – ligne 2)	4	0
– Montant ligne 3 > montant ligne 2 : reporter en ligne 4 le résultat du calcul (ligne 1 – ligne 3)		
Montant du crédit d'impôt (ligne 4 x 30 %)	5	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 22)	6	
Montant du crédit d'impôt brut avant plafonnement (ligne 5 + ligne 6)	7	0

(1) L'accord d'intéressement ou l'avenant à l'accord d'intéressement doit avoir été conclu entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2014.

(2) Entreprises employant habituellement moins de 50 ou 250 salariés au sens de l'article L. 1111-2 du code du travail. Pour les entreprises membres d'un groupe mentionné à l'article 223 A ou 223A bis du code général des impôts, le montant du crédit d'impôt étant calculé au niveau de chaque société du groupe, la condition d'effectif est en conséquence appréciée au niveau de chaque société du groupe, y compris lorsqu'un accord d'intéressement a été conclu au niveau du groupe.

(3) En cas de fusion, apports ou opérations assimilées réalisés pendant la durée d'application de l'accord en cours ou de l'accord précédent, ou au cours de l'un des trois exercices séparant l'accord en cours du précédent, la moyenne des primes dues par la société absorbante ou bénéficiaire des apports et par la société apporteuse est égale au montant moyen des primes dues à chaque salarié au titre de l'accord précédent multiplié par le nombre total de salariés constaté à l'issue de ces opérations.

(4) Ce seuil est fixé à 100000 € pour les entreprises du secteur du transport routier de personnes ou de marchandises.

Montant des aides <i>de minimis</i> accordées à l'entreprise (<i>ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents dans la limite de 200 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne</i> ⁽⁴⁾).	8	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides <i>de minimis</i> (ligne 7 + ligne 8)	9	0
Montant du crédit d'impôt net après plafonnement – Montant ligne 8 = 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter zéro ligne 10 – Montant ligne 9 < 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter à la ligne 10 le montant déterminé ligne 7 – Montant ligne 9 > 200 000 € ⁽⁴⁾ , le montant à reporter ligne 10 est égal à (200 000 € ⁽⁴⁾ – ligne 8)	10	0

II. CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES PRIMES DUES EN APPLICATION D'ACCORDS D'INTÉRESSEMENT CONCLUS OU RENOUELÉS ANTERIEUREMENT AU 1^{ER} JANVIER 2011 POUR LES ENTREPRISES EMPLOYANT MOINS DE 250 SALARIÉS ⁽²⁾		
A servir lorsqu'un accord d'intéressement est en vigueur au titre des 4 exercices précédents celui de la première application de l'accord en cours		
Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice en application d'un accord d'intéressement	11	
Moyenne des primes ⁽³⁾ dues au titre de l'accord précédent	12	
A servir lorsqu'aucun accord d'intéressement n'est en vigueur au titre des 4 exercices précédents celui de la première application de l'accord en cours		
Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice en application d'un accord d'intéressement	13	
Primes d'intéressement dues en application d'un accord d'intéressement au titre de l'exercice déjà prises en compte dans la base de calcul d'un autre crédit d'impôt	14	
Dépenses totales : [(ligne 11 – ligne 12) ou ligne 13] – (ligne 14)	15	
Crédit d'impôt : (ligne 15 x 20 %)	16	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 22)	17	
Montant du crédit d'impôt brut avant plafonnement (ligne 16 + ligne 17)	18	0
Montant des aides <i>de minimis</i> accordées à l'entreprise (<i>ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents dans la limite de 200 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne</i> ⁽⁴⁾).	19	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides <i>de minimis</i> (ligne 18 + ligne 19)	20	0
Montant du crédit d'impôt net après plafonnement – Montant ligne 19 = 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter zéro ligne 21 – Montant ligne 20 < 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter à la ligne 21 le montant déterminé ligne 18 – Montant ligne 20 > 200 000 € ⁽⁴⁾ , le montant à reporter ligne 21 est égal à (200 000 € ⁽⁴⁾ – ligne 19)	21	0

III – PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ DECLARANTE DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS		
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
Montant total du crédit d'impôt dégagé		22

IV – RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES (OU ASSIMILÉES)

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
Total		

V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 21 doit être reporté sur les déclarations n°2069–RCI–SD et n° 2042 C.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 21 doit être reporté sur la déclaration n°2069–RCI–SD et sur le relevé de solde 2572–SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Complète		1742.23		Solides	Crédit
		Date de tirage	11/04/16	1742.23	1		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
101000	Capital		300 000,00		300 000,00		300 000,00
106100	Réserve légale		30 000,00		30 000,00		30 000,00
119000	Report à nouveau (débiteur)	0,40				0,40	
120000	Résultat exercice (bénéfice)	824 627,60			824 627,60		
157200	Provision pour gros entretien	140 983,00			394 458,00		253 475,00
168000	Autres emprunts et dettes assimilés		6 254 751,66				6 254 751,66
168800	Intérêts courus	118 506,00			118 506,00		
215100	Installations complexes spécialisée	9 686 708,55			123 118,88		
281500	Amort. Installations techniques	2 494 133,35			3 612 015,92		1 117 882,57
370000	Stocks de marchandises	3 589,24				3 589,24	
401000	Fournisseurs	2 808 195,62			2 952 146,01		143 950,39
404000	Fournisseurs d'immobilisations	200 474,40			200 474,40		
408000	Fournisseurs - fact. non parvenues	5 092 460,16			5 746 636,21		654 176,05
411000	Clients	5 405 866,19			4 987 082,99		
418000	Clients - Prod. non facturés	395 133,29			395 133,29		
445269	TVA ded. acquisitions intraco	13 680,45			13 680,45		
445279	TVA coll. acqu. intracom.	13 680,45			13 680,45		
445622	Tva ded s/imm 20%	42 007,39			42 007,39		
445662	TVA DED S/ABS 20%	272 335,70			265 767,25		16 568,45
445670	Credit de TVA à reporter	2 161 366,00			2 109 815,00		51 551,00
445860	TVA sur FNP	470 754,30			431 616,34		39 137,96
448600	Etat - Autres charges à payer	50 541,00			74 728,00		
455001	C/C VERDESIS France	3 011 607,00			2 953 988,80		57 638,40
455004	C/C FINANCEMENT CORPORATE	7 566 188,00			7 566 188,00		
455010	C/C IS - IF	852 957,00			968 661,00		115 704,00
457000	Associés - Dividendes à payer				781 126,00		781 126,00
486000	Charges constatées d'avance	1 116 249,44			1 052 727,44		63 522,00
512110	Banque BNP	7 386 995,46			6 946 560,34		440 439,12
603700	Variation stocks marchandises		75,00				75,00
604000	Achats Etudes/prestations services	31 633,60			31 633,60		
605000	Achats Matériel, équipements, trav.	45 457,62			44 457,62		
606100	Fournitures non stockables	202 396,85			92 889,46		109 509,39
606110	Electricité	2 399 418,80			1 824 325,59		575 093,21
606120	Gaz	1 438,88			632,06		806,82
606300	Fournitures Entretien, petit équip.	138,00					138,00
613000	Locations	64 408,00			40 984,00		23 424,00
613500	Location mobilière	11 813,86			316,51		11 497,35
613501	Location matériel roulant	10 354,88			1 122,00		9 232,88
615000	Entretien et réparations	228 971,50			143 529,50		85 442,00
615601	Maintenance turbine - FPP	1 817 575,84			1 509 679,20		307 896,64
615602	Traitement charbon	195 187,50			123 987,50		71 200,00
615603	Maintenance temps homme	339 145,92			183 697,67		155 448,25
615604	Maintenance conduite	14 736,30					14 736,30
615605	Maintenance moteur	795,00					795,00
615606	Maintenance HSE						
615608	Maintenance préventive - PE						

ETATS FINANCIERS

LA CRAU ENERGIES VERTES
Société par actions simplifiée
22 rue de Bitche 92400 Courbevoie
31/12/2015

Sommaire

COMPTES ANNUELS.....	4
Bilan actif.....	5
Bilan passif.....	6
Compte de résultat.....	7
Compte de résultat (suite).....	8
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	9
Note préliminaire.....	10
Rappel de l'activité.....	10
Faits caractéristiques.....	10
Identité de la société consolidante et de la société tête de Groupe de l'Intégration fiscale....	10
Règles et méthodes comptables.....	10
Immobilisations corporelles.....	11
Dépréciations des immobilisations corporelles.....	12
Immobilisations incorporelles.....	12
Immobilisations financières.....	13
Valeurs mobilières de placement.....	13
Stocks et en-cours de production.....	13
Créances.....	14
Charges constatées d'avance.....	14
Subventions.....	14
Provisions règlementées.....	14
Provisions pour risques et charges.....	14
Provisions pour litiges et contentieux.....	14
Provisions pour sinistres.....	14
Provisions pour gros entretien.....	14
Produits constatés d'avance.....	15
Opérations en devises.....	15
Compléments d'informations relatives à l'annexe.....	16
Immobilisations.....	17
Amortissements.....	18
Provisions.....	19
Créances et dettes.....	20
Charges à payer.....	21
Produits à recevoir.....	21
Engagements donnés.....	22
Engagements reçus.....	22
Démentèlement des installations.....	22
Variation des capitaux propres.....	23

Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan	24
Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat.....	25
Ventilation du chiffre d'affaires.....	26
Société établissant des comptes consolidés.....	27
Charges et produits exceptionnels.....	27
Transferts de charges.....	27

COMPTES ANNUELS
Société : LA CRAU ENERGIES VERTES

Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel	9 563 590	1 117 883	8 445 707	8 860 476
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	9 563 590	1 117 883	8 445 707	8 860 476
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	0	0	0	0
Total Actif Immobilisé (II)	9 563 590	1 117 883	8 445 707	8 860 476
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 589		3 589	
TOTAL Stock	3 589	0	3 589	0
Avances et acomptes versés sur commandes				186
Clients et comptes rattachés	438 783		438 783	814 215
Autres créances	164 896		164 896	1 984 448
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	603 679	0	603 679	2 798 663
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	440 439		440 439	172 511
TOTAL Disponibilités	440 439	0	440 439	172 511
Charges constatées d'avance	63 522		63 522	124 759
TOTAL Actif circulant (III)	1 111 229	0	1 111 229	3 096 121
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	10 674 819	1 117 883	9 556 936	11 956 597

Bilan passif

BILAN-PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel (dont versé : 300 000)	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	30 000	425
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	30 000	425
Report à nouveau	0	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	999 567	810 700
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	0	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 329 566	1 111 125
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	253 475	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	253 475	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	6 254 752	9 177 796
TOTAL Dettes financières	6 254 752	9 177 796
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	798 126	1 199 424
Dettes fiscales et sociales	24 187	43 894
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	896 830	424 357
TOTAL Dettes d'exploitation	1 719 143	1 667 675
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	7 973 895	10 845 472
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	9 556 936	11 956 597

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2015			31/12/2014
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	4 576 309		4 576 309	2 951 935
Production vendue services				
Chiffres d'affaires nets	4 576 309		4 576 309	2 951 935
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			12 785	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			0	
Total des produits d'exploitation (I)			4 589 094	2 951 936
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)			-3 589	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 870 781	988 201
Impôts, taxes et versements assimilés			43 050	43 894
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	631 606	486 276
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	253 475	
Autres charges			1	1
Total des charges d'exploitation (II)			2 795 324	1 518 374
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 793 770	1 433 562
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				11 073
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				11 073
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			249 900	205 333
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			249 900	205 333
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-249 900	-194 259
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 543 871	1 239 302

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	544 304	428 602
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	4 589 094	2 963 009
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 589 527	2 152 309
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	999 567	810 700

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Note préliminaire

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015 dont le total est 9 556 936 EUR et le résultat s'élève à 999 566,77 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.
L'exercice précédent avait également une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. L'annexe comporte des éléments d'information complémentaire au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Rappel de l'activité

La société LA CRAU ENERGIES VERTES est une Société par actions simplifiée dont le capital est de 300.000,00 € (divisé en 300.000 actions/parts de 1 euros), domiciliée à 22 rue de Bitché 92400 Courbevoie. Elle a pour activité la conception, la construction et l'exploitation de centrales de production d'énergies, la fourniture de vapeur et la gestion d'utilités industrielle comprenant l'exploitation et la maintenance des utilités, l'approvisionnement en combustibles des installations de production de vapeur et des travaux d'optimisation énergétique et environnemental pour des sites industriels qu'elle qu'en soit la nature appartenant à tout tiers public ou privé.

Son capital est détenu à 95% par Verdesis France et 5% par GRS Valtech.

La société continue toujours l'exploitation et la maintenance d'une centrale de valorisation de biogaz sur le site de MPM située à St Martin de Crau.

Faits caractéristiques

La puissance installée sur site a été portée à 4,99GWh en mai 2015.

Identité de la société consolidante et de la société tête de Groupe de l'Intégration fiscale

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe EDF.

Depuis le 1er janvier 2015, la société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la mère est EDF SA (régime prévu aux articles 223.A et suivants du CGI).

- Adresse de la société tête de Groupe : **EDF SA - 22 avenue de Wagram - 75008 PARIS**

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux dispositions du Règlement N°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et aux autres dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement d'estimation ou de présentation, ni aucun évènement significatif n'est intervenu pendant l'exercice.

Immobilisations corporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations corporelles sont enregistrées conformément aux règlements CRC 2004-06 et 2002-10 / 2003-07 :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)
- à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange et reçues à titre d'apport en nature.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leurs durées d'utilité estimées suivantes :

Constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	Linéaire	10 ans
Unité de valorisation de biogaz	Linéaire	15 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	4 à 12 ans

Dépréciations des immobilisations corporelles

Immobilisations	Valeur actuelle	Valeur nette comptable	Dépréciation	Dotation/ Reprise	
				Montant	Compte utilisé

Immobilisations incorporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations incorporelles sont enregistrées conformément aux règlements CRC 2004-06 et 2002-10/ 2003-07 :

- à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titres onéreux, dans les conditions ordinaires ;
- à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise ;
- à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange et reçues à titre d'apport en nature.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle est constitué des éléments suivants :

- son prix d'achat,
- tous les coûts directement attribuables (frais accessoires).

Elles sont principalement composées :

- d'éléments acquis de fonds de commerce
- de logiciels , amortis en règle générale sur 12 mois prorata temporis et de licences amorties entre 3 et 5 ans.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

La valeur comptable des titres de participations est leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de la société. La société a pris l'option d'activer les frais inhérents à l'acquisition des titres de participation.

A toute autre date, les titres de participations sont évalués à leur valeur d'usage pour la société déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité et les perspectives de développement, sur le patrimoine, sur la valeur boursière des titres détenus, le cas échéant. Dans le cas où la valeur nette comptable est supérieure à la valeur d'usage, une provision est constituée pour la différence.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré - FIFO (premier entré, premier sorti)

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision afin de tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Stocks et en-cours de production

Les stocks sont essentiellement constitués par les pièces de rechange des installations ; et le cas échéant, par les en cours de production.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les stocks et en-cours de production sont enregistrés :

- à leur coût d'acquisition, pour les biens acquis à titre onéreux dans des conditions ordinaires (approvisionnements et marchandises) ;
- à leur coût de production, pour les biens produits (produits et en-cours) ;
- à leur valeur vénale pour les biens acquis à titre gratuit, par voie d'échange et reçus à titre d'apport en nature.

Le stock de pièces de rechange est valorisé selon la méthode FIFO.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la solvabilité du créancier induit un risque de non recouvrabilité. Lorsque l'ancienneté de la créance s'explique par l'existence d'un litige, une provision pour risque est comptabilisée au passif du bilan.

Les produits à recevoir comprennent essentiellement les régularisations liées à la prime à l'efficacité énergétique.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Ces charges correspondent en grande partie à la quote-part de charbon non consommée dans les cuves.

Subventions

Les subventions d'investissement reçues pour assurer le financement des immobilisations sont rapportées au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement du bien financé.

Provisions règlementées

Les provisions règlementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncées ci-avant.

La contrepartie des provisions règlementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions règlementées - Amortissements dérogatoires".

Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges et contentieux

La politique en matière de provisionnement des litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les conséquences financières de chaque litige et les probabilités qui lui sont associées. Les provisions pour risques correspondantes sont dès lors ajustées pour refléter cette appréciation.

Provisions pour sinistres

Les sinistres survenant sur les exploitations gérées par la société sont pour la plupart couverts par les polices d'assurance conclues à cet effet. La part non couverte, correspondant en général aux franchises ou à des contentieux en cours sur des sinistres pour lesquels la responsabilité n'est pas définitivement établie, fait l'objet de provisions ajustées à chaque clôture en fonction de l'évolution des dossiers.

Provisions pour gros entretien

Les dépenses pouvant faire l'objet de provision pour gros entretien sont celles qui ont pour unique but de vérifier le bon état de fonctionnement d'un bien et d'y apporter un entretien, sans prolonger la durée de vie du bien au-delà de celle prévue initialement.

La provision doit être constituée à hauteur de la quote-part des dépenses futures d'entretien rapportée de façon linéaire à l'usage passé de la date d'acquisition du bien jusqu'à la date d'entretien probable.

Une provision pour gros entretien d'un montant de 253.475€ a été comptabilisée dans les comptes 2015 de la société La Crau Energies Vertes.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont des passifs qui correspondent à des ventes de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à l'exercice fiscal.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à la fin de l'exercice est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

Compléments d'informations relatives à l'annexe

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				
	Terrains				
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 346 752		216 838	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL (III)		9 346 752		216 838	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL (IV)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		9 346 752		216 838	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				
	Terrains				
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			9 563 590	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL (III)				9 563 590	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL (IV)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				9 563 590	

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements						
Installations techniques, matériels et outillages		486 277	631 606		1 117 883		
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		486 277	631 606		1 117 883		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		486 277	631 606		1 117 883		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionne I	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionne I	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							
Cadre C		Charges réparties sur plusieurs exercices		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garantie				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien		253 475		253 475
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)		253 475		253 475
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)				
TOTAL GENERAL (I + II + III)		253 475		253 475
Dont dotations et reprises d'exploitation		253 475		
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				0	0	0
Clients douteux ou litigieux						
Autres créances clients				438 783	438 783	
Créances représentatives de titres prêtés	Prov pour dép ant constitués.					
Personnel et comptes rattachés						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques					
	Taxe sur la valeur ajoutée			107 257	107 257	
	Autres impôts					
	État - divers					
Groupes et associés				57 638	57 638	
Débiteurs divers						
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				603 679	603 679	0
Charges constatées d'avance				63 522	63 522	
TOTAL DES CREANCES				667 201	667 201	0
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine						
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers				6 254 752	676 190	2 704 757
Fournisseurs et comptes rattachés				798 126	798 126	
Personnel et comptes rattachés						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques					
	Taxe sur la valeur ajoutée					
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts			24 187	24 187	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupes et associés				896 830	896 830	
Autres dettes						
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
TOTAL DES DETTES			7 973 895	2 395 333	2 704 757	2 873 805
Emprunts souscrits en cours d'exercice				46.076	Emprunts auprès des associés personnes physiques	
Emprunts remboursés en cours d'exercice				1.311.436		

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	654 176
Dettes fiscales et sociales	24 187
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Autres dettes	0
Total	678 363

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	0
Personnel et comptes rattachés	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	0
Disponibilités	0
Total	0

Engagements donnés

- Néant

Engagements reçus

Au 31 décembre 2015, les engagements reçus hors bilan sont les suivants :

- Contrat avec EDF OA : Engagement d'achat par EDF OA de l'électricité produite sur 15 ans, soit jusqu'au 20 mars 2029.

Démantèlement des installations

L'installation étant principalement composée d'équipements « mobiles », les coûts estimés de démantèlement attendus sont relativement faibles. Il n'apparaît donc pas nécessaire de comptabiliser une provision pour démantèlement ou remise en état.

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	300 000						300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,							0
Ecart de réévaluation							0
Réserve légale	425				29.575		30 000
Réserves statutaires ou contractuelles							0
Réserves réglementées							0
Autres réserves							0
Report à nouveau				-781 125	781 125		0
Résultat de l'exercice	810 700				-810 700		0
Subventions d'investissement							0
Provisions réglementées							0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 111 125	0	0	-781 125	0	0	330 000

Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les entreprises		31/12/2015
	liées	avec un lien de participation	Dettes/créances représ. par effets de commerce
Avances et acomptes versés sur immobilisations			
Incorporelles			
Corporelles			
	0	0	0
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
	0	0	0
Créances			
Fournisseurs : avances et acomptes versés			
Créances clients et comptes rattachés	22.783		
Autres créances – IS intégration fiscale			
Capital souscrit appelé non versé			
	22.783	0	0
Disponibilités			
Comptes courants financiers	57.638		
	57.638	0	0
Dettes financières diverses			
Dettes rattachées à des participations			
Emprunts et dettes financières divers	6.254.752		
Comptes courants financiers			
	6.254.752	0	0
Clients : avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs	199.960		
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes – IS IF & Dividende	896.830		
	1.096.790	0	0

Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat

	Montant concernant les entreprises		31/12/2015
	liées	avec un lien de participation	Total
Produits (à détailler)			
			0
			0
			0
			0
			0
			0
			0
			0
			0
	0	0	0
Charges (à détailler)			
Achats pièces de stock – VSA	23.731		23.731
Location de cuves (x2) 2015 – VF	23.424		23.424
Traitement du charbon 2015 – VF	310.563		310.563
Maintenance technicien 2015 – VF	71.200		71.200
Intérêts prêt 2015 – VF	238.418		238.418
Intérêts des CC 2015 – VF	11.482		11.482
Maintenance turbine 2015 - VF	85.442		85.442
Coût inauguration MPM – VF	1.593		1.593
Gestion administrative 2015	137.289		137.289
			0
	903.142	0	903.142

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises			0%
Production vendue biens	4 576 309	2 951 935	55%
Production vendue services			0%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	4 576 309	2 951 935	55%
Chiffres d'affaires nets-Export			0%
Chiffres d'affaires nets	4 576 309	2 951 935	55%

Le chiffre d'affaires de la production vendue 2014 se décompose ainsi :

- Tarif électricité : 1.977.773
- Tarif Chaleur : 974.162

Le chiffre d'affaires de la production vendue 2015 se décompose ainsi :

- Tarif électricité : 3.066.047
- Tarif Chaleur : 1.510.262

Société établissant des comptes consolidés

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
EDF SA - 22 Avenue de Wagram 75008 PARIS	SA	960 069 513,50	

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL	0	0

Transferts de charges

Transferts de charges	Exploitation
Transferts de charges d'exploitation	0
Transferts de charges financières	0
Transferts de charges exceptionnelles	0
TOTAL	0

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Libellé: Client:	Dotations aux amortissements - Installations complexes spécialisée La Crau Energies Vertes	Collaborateur: Date: Date de Clôture: Date de Début de Période Revue Date de fin de contrat	DMA 31/12/2015 31-déc-15 01-janv-15 DMA 20/03/2029
---------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------

Référence	Désignation	Montant	Amortissement déjà passé	Montant	Date debut amort	Durée D'amortissement en jour	Amortissement cumulé fin de période	Amortissement cumulé fin de période précédente	Dotation aux amortissements
215100	RG CONSULTANT - FOUJRE - FR058	1 400,00		1 400,00	21/03/2014	5 478	166,12	72,84	93,28
215100	ERDF - PTF FR058 - 100%	3 310,00		3 310,00	21/03/2014	5 478	392,75	172,21	220,55
215100	VEOLIA - GRS VALTECH - FR058 - 30%	129 230,69		129 230,69	21/03/2014	5 478	15 334,05	6 723,39	8 610,66
215100	AEROE - FR058 - 20% + 20%	18 800,00		18 800,00	21/03/2014	5 478	2 230,74	978,09	1 252,65
215100	CLARKE ENERGY - FR058 - 20%	348 000,00		348 000,00	21/03/2014	5 478	41 292,44	18 105,15	23 187,29
215100	AEROE - FR058 - 20%	175 200,00		175 200,00	21/03/2014	5 478	20 788,61	9 115,01	11 673,60
215100	CLARKE ENERGY - FR058 - 10%	174 000,00		174 000,00	21/03/2014	5 478	20 646,22	9 052,57	11 593,65
215100	DISTRAME - FR058	7 549,03		7 549,03	21/03/2014	5 478	895,74	392,75	502,99
215100	VEOLIA - GRS VALTECH - 30% - FR058	129 230,69		129 230,69	21/03/2014	5 478	15 334,05	6 723,39	8 610,66
215100	VEOLIA - GRS LATECH - FR058	1 143,65		1 143,65	21/03/2014	5 478	135,70	59,50	76,20
215100	EDF - ETUDES - FR058	3 000,00		3 000,00	21/03/2014	5 478	355,97	156,08	199,89
215100	VEOLIA - ACPTTE 20%	86 153,79		86 153,79	21/03/2014	5 478	10 222,70	4 482,26	5 740,44
215100	VEOLIA - REDEVANCE 11/2012 - FR058	4 304,50		4 304,50	21/03/2014	5 478	510,76	223,95	286,81
215100	STANISLAS MANDELKERN - FR058	12 578,73		12 578,73	21/03/2014	5 478	1 492,55	654,42	838,12
215100	BCTG - VERDESTIS / LA CRAU	3 035,00		3 035,00	21/03/2014	5 478	360,12	157,90	202,22
215100	VF - REA & EXPL 2012 - FR058	96 364,00		96 364,00	21/03/2014	5 478	11 434,21	5 013,46	6 420,75
215100	TEMPS INTERNE 2011	40 978,00		40 978,00	21/03/2014	5 478	4 862,30	2 131,93	2 730,37
215100	VF - COÛTS STRUCTURE 2012	335 154,00		335 154,00	21/03/2014	5 478	39 768,18	17 436,82	22 331,36
		0,00		0,00			0,00	0,00	-
215100	VEOLIA -23/10/12 -22/07/13- FR058	42 638,85		42 638,85	21/03/2014	5 478	5 059,37	2 218,34	2 841,03
215100	AEROE - 1 047 696*10% - FR058	87 600,00		87 600,00	21/03/2014	5 478	10 394,30	4 557,50	5 836,80
215100	AEROE - 20%*56 212 - FR058	28 200,00		28 200,00	21/03/2014	5 478	3 346,11	1 467,14	1 878,97
215100	VEOLIA - FR058	40 800,00		40 800,00	21/03/2014	5 478	4 841,18	2 122,67	2 718,51
215100	BRIEF&NOUS - PANNEAU - FR058	550,00		550,00	21/03/2014	5 478	65,26	28,61	36,65
215100	GRS VALTECH - ACPT SUP TRAV.- FR058	60 054,00		60 054,00	21/03/2014	5 478	7 125,79	3 124,39	4 001,41
215100	GRS VALTECH - + VALUE POSTE - FR058	14 994,08		14 994,08	21/03/2014	5 478	1 779,14	780,09	995,06
215100	CLARKE ENERGY - 2MOTEURS-50%- FR058	870 000,00		870 000,00	21/03/2014	5 478	103 231,11	45 262,87	57 968,24
215100	GRS VALTECH - 1 CONTR 1E TRAN. FR058	14 171,00		14 171,00	21/03/2014	5 478	1 681,48	737,26	944,22
215100	GRS VALTECH - 2 CONTR 2E TRAN. FR058	28 500,00		28 500,00	21/03/2014	5 478	3 381,71	1 482,75	1 898,96
215100	GRS VALTECH - CHANGE PIECES - FR058	4 881,53		4 881,53	21/03/2014	5 478	579,22	253,97	325,26
215100	GRS VALT- MAINT. 60613 -51213-FR058	19 587,00		19 587,00	21/03/2014	5 478	2 324,12	1 019,04	1 305,08
215100	CLARKE ENERGY - 2 ELECTROG. -FR058	174 000,00		174 000,00	21/03/2014	5 478	20 646,22	9 052,57	11 593,65
215100	CLARKE ENERGY - 2 ELECTROG. - FR058	87 000,00		87 000,00	21/03/2014	5 478	10 323,11	4 526,29	5 796,82
215100	CLARKE ENERGY - MOTEUR - FR058	171 645,00		171 645,00	21/03/2014	5 478	20 366,79	8 930,05	11 436,73
215100	CLARKE ENERGY - FOURNITURES - FR058	87 000,00		87 000,00	21/03/2014	5 478	10 323,11	4 526,29	5 796,82
215100	UCMA - REGISTRE DELTA - FR058	1 460,00		1 460,00	21/03/2014	5 478	173,24	75,96	97,28
215100	SELAR ACTHEMIS - HUISSIER - FR058	332,84		332,84	21/03/2014	5 478	39,49	17,32	22,18
215100	KELMA - 30% - FR058	8 394,59		8 394,59	21/03/2014	5 478	998,07	436,74	559,33
215100	GEURTS - FR058	11 100,00		11 100,00	21/03/2014	5 478	1 317,09	577,49	739,59
215100	FERBECK -CHEMINEE MULTICON. - FR058	23 623,00		23 623,00	21/03/2014	5 478	2 803,02	1 229,02	1 574,00
215100	RELLE/TONNFORT - FR058	1 880,00		1 880,00	21/03/2014	5 478	223,07	97,81	125,26
215100	UCMA - REGISTRE DELTA - FR058	5 840,00		5 840,00	21/03/2014	5 478	692,95	303,83	389,12
215100	KSB - 20% CDE - FR058	2 114,00		2 114,00	21/03/2014	5 478	250,84	109,98	140,86
215100	AU FIL DE L'EAU-LOC. FONTAINE- FR58	178,90		178,90	21/03/2014	5 478	21,23	9,31	11,92
215100	OPSTA - ALIMETRIQUE - FR058	810,00		810,00	21/03/2014	5 478	96,11	42,14	53,97
215100	CLARKE ENERGY - FR058	2 252,45		2 252,45	21/03/2014	5 478	267,27	117,19	150,08
215100	CLARKE ENERGY - FR058	535,90		535,90	21/03/2014	5 478	63,59	27,88	35,71

215100	CLARKE ENERGY - MOTEUR JMC - FR058	85 822,50	21/03/2014	10 183,39	4 465,03	5 718,37
215100	DEKRA - MISSION COORD. CPS - FR058	800,00	21/03/2014	94,93	41,62	53,30
215100	RG CONSULTANT - FR058	1 750,00	21/03/2014	207,65	91,05	116,60
215100	DEKRA - VERIF. INSTAL ELEC. - FR058	320,00	21/03/2014	37,90	16,65	21,32
215100	REXEL - MATERIEL - FR058	1 174,56	21/03/2014	139,37	61,11	78,26
215100	A.D.S - DETECTEUR PORTATIF - FR058	750,00	21/03/2014	88,99	39,02	49,97
215100	LYRECO - FOURNITURES - FR058	385,02	21/03/2014	45,69	20,03	25,66
215100	ONET SERVICES - NETTOYAGE - FR058	2 302,75	21/03/2014	273,24	119,80	153,43
215100	DESAUTEL - EXTINCTEURS - FR058	283,58	21/03/2014	33,65	14,75	18,89
215100	REVEL FOS - LOCATION GRUE - FR058	4 200,00	21/03/2014	498,36	218,51	279,85
215100	GRS VALTECH - TORCHERES & R - FR058	26 099,78	21/03/2014	3 096,91	1 357,87	1 739,03
215100	FRANCE MANUTENTION - FR058	1 009,00	21/03/2014	119,72	52,49	67,23
215100	KSB - ACPTÉ 30% (13.492C) - FR058	4 047,60	21/03/2014	480,27	210,58	269,69
215100	AEROE - FR058 - 10%	87 600,00	21/03/2014	10 394,30	4 557,50	5 836,80
215100	GERAL - 20% - FR058	30 002,60	21/03/2014	3 560,00	1 560,92	1 999,08
215100	DEKRA - COORDINATION CPS - FR058	275,00	21/03/2014	32,63	14,31	18,32
215100	CONTINENTAL INDUSTRIE - FR058	37 300,00	21/03/2014	4 425,89	1 940,58	2 485,30
215100	BUNG'ECO - CONTAINER - FR058	4 200,00	21/03/2014	498,36	218,51	279,85
215100	REXEL - FR058	190,80	21/03/2014	22,64	9,93	12,71
215100	VERSCHOORE - TUYAUTERIE - FR058	23 676,40	21/03/2014	2 809,36	1 231,80	1 577,56
215100	EBI AGROCUV - FAP - FR058	3 183,00	21/03/2014	377,68	165,60	212,08
215100	KELMA - FR058 - 70%	19 587,36	21/03/2014	2 324,17	1 019,06	1 305,11
215100	LA ROBINETTERIE INDUSTRIELLE -FR058	627,00	21/03/2014	74,40	32,62	41,78
215100	GERAL - FR058	15 400,00	21/03/2014	1 827,31	801,20	1 026,10
215100	FG INOX - FR058	2 695,41	21/03/2014	319,83	140,23	179,60
215100	SAMSON REGULATION - FR058	5 823,24	21/03/2014	690,96	302,96	388,00
215100	FG INOX - FR058	1 087,73	21/03/2014	129,07	56,59	72,48
215100	FG INOX - FR058	2 079,27	21/03/2014	246,72	108,18	138,54
215100	FG INOX - FR058	871,04	21/03/2014	103,35	45,32	58,04
215100	GEURTS - FR058 - 70%	25 900,00	21/03/2014	3 073,20	1 347,48	1 725,72
215100	EBI AGROCUV - FR058	75 450,00	21/03/2014	8 952,63	3 925,38	5 027,25
215100	FG INOX - FR058	4 573,07	21/03/2014	542,62	237,92	304,70
215100	GERAL - FR058 - 10%	15 001,30	21/03/2014	1 780,00	780,46	999,54
215100	ENDRESS+HAUSER CALCULATEUR 1VOIE	1 631,55	21/03/2014	193,59	84,88	108,71
215100	FG INOX - FR058	768,90	21/03/2014	91,23	40,00	51,23
215100	GDF CABLAGE - RACCORDEMENT	40 950,00	21/03/2014	4 858,98	2 130,48	2 728,50
215100	FG INOX - FR058	282,60	21/03/2014	33,53	14,70	18,83
215100	FG INOX - FR058	6 181,59	21/03/2014	733,49	321,61	411,88
215100	ENDRESS+HAUSER - FR058	906,80	21/03/2014	107,60	47,18	60,42
215100	ATLANTIC GUILLOT AC MATERIEL	6 850,96	21/03/2014	812,91	356,43	456,48
215100	ORBINOX	10 780,00	21/03/2014	1 279,12	560,84	718,27
215100	ENDRESS+HAUSER CALCULATEUR 3 VOIES	2 131,55	21/03/2014	252,92	110,90	142,03
215100	FERBECK COMPTE 20% travaux la crau	23 623,00	21/03/2014	2 803,02	1 229,02	1 574,00
215100	KSB TRAVAUX	9 444,40	21/03/2014	1 120,64	491,36	629,28
215100	ONET NETTOYAGE ET TRAITEMENT DECHET	1 711,90	21/03/2014	203,13	89,06	114,06
215100	EBI AGROCUV - FR058	7 787,00	21/03/2014	923,98	405,13	518,85
215100	DESAUTEL FR058	15 500,00	21/03/2014	1 839,17	806,41	1 032,77
215100	GEMU DU 29/11/13 FR058	1 368,32	21/03/2014	162,36	71,19	91,17
215100	GEMU DU 29/11/13 FR058	4 913,68	21/03/2014	583,04	255,64	327,40
215100	GEMU DU 29/11/13 FR058	1 561,51	21/03/2014	185,28	81,24	104,04
215100	GEMU DU 29/11/13 FR058	5 165,85	21/03/2014	612,96	268,76	344,20
215100	GEMU DU 29/11/13 FR058	7 276,79	21/03/2014	863,44	378,58	484,85
215100	GEMU DU 29/11/13 FR058	1 552,41	21/03/2014	184,20	80,77	103,44
215100	AQUIRO FR058	849,11	21/03/2014	100,75	44,18	56,58
215100	REVEL FOS FR058	840,00	21/03/2014	99,67	43,70	55,97
215100	VALPES - UNITE LA CRAU	850,31	21/03/2014	100,89	44,24	56,66
215100	AEROE - 10% plans execution	87 600,00	21/03/2014	10 394,30	4 557,50	5 836,80
215100	STRUCTURAFER - ACPTÉ - 30%	5 130,00	21/03/2014	608,71	266,89	341,81
215100	GERAL COMPTE AVANCEMENT CHANTIER	90 007,80	21/03/2014	10 680,01	4 682,77	5 997,23
215100	VERLINDE LIGNE D'ALIMENTATION	33 414,06	21/03/2014	3 964,79	1 738,41	2 226,38
215100	SENSUS AC MATERIEL	7 107,00	21/03/2014	843,29	369,75	473,54
215100	GERAL ANALYSE FONCTIONELLE	23 100,00	21/03/2014	2 740,96	1 201,81	1 539,16
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	3 500,00	21/03/2014	415,30	182,09	233,21
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	229 651,88	21/03/2014	27 249,68	11 947,93	15 301,74

215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	2 849,70	21/03/2014	2 849,70	5 478	338,14	148,26	189,88
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	22 379,22	21/03/2014	22 379,22	5 478	2 655,44	1 164,31	1 491,13
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	33 994,62	21/03/2014	33 994,62	5 478	4 033,68	1 768,61	2 265,07
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	10 301,40	21/03/2014	10 301,40	5 478	1 222,33	535,94	686,38
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	1 711,00	21/03/2014	1 711,00	5 478	203,02	89,02	114,00
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	16 478,70	21/03/2014	16 478,70	5 478	1 955,30	857,33	1 097,98
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	1 416,00	21/03/2014	1 416,00	5 478	168,02	73,67	94,35
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	6 018,00	21/03/2014	6 018,00	5 478	714,07	313,09	400,98
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	1 132,80	21/03/2014	1 132,80	5 478	134,41	58,94	75,48
215100	MATTEI VGC 55S L V2.0	120 650,00	21/03/2014	120 650,00	5 478	14 316,90	6 276,97	8 038,93
215100	AEROE 12 MODULES NUCLEOS	8 500,00	21/03/2014	8 500,00	5 478	1 008,58	442,22	566,36
215100	STRUCTURAFER - ACPTÉ - 20%	3 420,00	21/03/2014	3 420,00	5 478	405,81	177,93	227,88
215100	GENU AC VALVE	135,66	21/03/2014	135,66	5 478	16,10	7,06	9,04
215100	PROQUAI KIT DE MOTORISATION	2 371,50	21/03/2014	2 371,50	5 478	281,39	123,38	158,01
215100	ENDRESS HAUSER	1 600,00	21/03/2014	1 600,00	5 478	189,85	83,24	106,61
215100	ISOLETANCHE FR058	15 584,00	21/03/2014	15 584,00	5 478	1 849,14	810,78	1 038,36
215100	SAMSON REGULATION FR058	5 823,24	21/03/2014	5 823,24	5 478	690,96	302,96	388,00
215100	EBI AGROCUV - FR058	50 300,00	21/03/2014	50 300,00	5 478	5 968,42	2 616,92	3 351,50
215100	VERSCOORE CONSTRUCTION 12 CUVES	60 000,00	21/03/2014	60 000,00	5 478	7 119,39	3 121,58	3 997,81
215100	FGINOX FR058	1 526,38	21/03/2014	1 526,38	5 478	181,11	79,41	101,70
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	351 175,08	21/03/2014	351 175,08	5 478	41 689,19	18 270,34	23 398,85
215100	DESAUTEL FR058	289,04	21/03/2014	289,04	5 478	34,30	15,04	19,26
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	3 200,00	21/03/2014	3 200,00	5 478	379,70	166,48	213,22
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	1 847,88	21/03/2014	1 847,88	5 478	219,26	96,14	123,12
215100	LAVENDON FR058	2 773,50	21/03/2014	2 773,50	5 478	329,09	144,29	184,80
215100	ONET NETTOYAGE FR058	610,00	21/03/2014	610,00	5 478	72,38	31,74	40,64
215100	REVEL FOS FR058	297,50	21/03/2014	297,50	5 478	35,30	15,48	19,82
215100	REVEL FOS FR058	740,00	21/03/2014	740,00	5 478	87,81	38,50	49,31
215100	REVEL FOS FR058	700,00	21/03/2014	700,00	5 478	83,06	36,42	46,64
215100	REVEL FOS FR058	617,50	21/03/2014	617,50	5 478	73,27	32,13	41,14
215100	REVEL FOS FR058	420,00	21/03/2014	420,00	5 478	49,84	21,85	27,98
215100	REVEL FOS FR058	297,50	21/03/2014	297,50	5 478	35,30	15,48	19,82
215100	REVEL FOS FR058	1 250,00	21/03/2014	1 250,00	5 478	148,32	65,03	83,29
215100	PARTENAIRES FC - 13091028_FR058_CJA	954,75	21/03/2014	954,75	5 478	113,29	49,67	63,62
215100	PARTENAIRES GFC - FR058	103,20	21/03/2014	103,20	5 478	12,25	5,37	6,88
215100	AU FIL DE L'EAU	49,74	21/03/2014	49,74	5 478	5,90	2,59	3,31
215100	BRUNEAU - AC FRNT BUREAU LA CRAU	866,19	21/03/2014	866,19	5 478	102,78	45,06	57,71
215100	AU FIL DE LEAU AC BONNONNES EAU	82,90	21/03/2014	82,90	5 478	9,84	4,31	5,52
215100	REVEL FOS LOC GRUE ET SEMI REMORQUE	3 435,00	21/03/2014	3 435,00	5 478	407,58	178,71	228,87
215100	REVEL FOS LOC CHARRIOT	2 530,00	21/03/2014	2 530,00	5 478	300,20	131,63	168,57
215100	LAVENDON FR058	209,16	21/03/2014	209,16	5 478	24,82	10,88	13,94
215100	ONET SERVICES - NETTOYAGE - FR058	1 690,00	21/03/2014	1 690,00	5 478	200,53	87,92	112,60
215100	GREFFE TC PERIGUEUX - FR058	111,67	21/03/2014	111,67	5 478	13,25	5,81	7,44
215100	SELAR ACTHEMIS - FR058	166,42	21/03/2014	166,42	5 478	19,75	8,66	11,09
215100	BRIEF&NOUS - IMPRESSION - FR058	108,75	21/03/2014	108,75	5 478	12,90	5,66	7,25
215100	MEDIA FRET TRANSPORT	4 510,00	21/03/2014	4 510,00	5 478	535,14	234,64	300,50
215100	FRAIS CAUTION 12/2012	2 979,62	21/03/2014	2 979,62	5 478	353,95	155,02	198,53
215100	FRAIS CAUTION MPM - FR058	3 088,57	21/03/2014	3 088,57	5 478	356,99	156,52	200,46
215100	FRAIS DE CAUTION MPM - FR058	3 045,84	21/03/2014	3 045,84	5 478	361,41	158,46	202,94
215100	ACTIVATION REA + EXPL 2013 - FR058	208 198,00	21/03/2014	208 198,00	5 478	24 704,03	10 831,77	13 872,27
215100	SOCOTEC HONORAIRES RAPPORTS CONSUEL	0,00	21/03/2014	0,00	5 478	0,00	0,00	-
215100	MTA FR058	1 600,00	21/03/2014	1 600,00	5 478	189,85	83,24	106,61
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	120 185,00	21/03/2014	120 185,00	5 478	14 260,72	6 252,78	8 007,95
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	945,00	21/03/2014	945,00	5 478	112,13	49,16	62,97
215100	A.S FR058	3 180,00	21/03/2014	3 180,00	5 478	377,33	165,44	211,88
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	8 577,80	21/03/2014	8 577,80	5 478	1 017,81	446,27	571,54
215100	VERLINDE FR058	17 964,00	21/03/2014	17 964,00	5 478	2 131,54	934,60	1 196,94
215100	FGI INOX FR058	104,60	21/03/2014	104,60	5 478	12,41	5,44	6,97
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	2 097,60	21/03/2014	2 097,60	5 478	248,89	109,13	139,76
215100	AEROE FR058	87 600,00	21/03/2014	87 600,00	5 478	10 394,30	4 557,50	5 836,80
215100	GDF SUEZ FR058	40 950,00	21/03/2014	40 950,00	5 478	4 858,98	2 130,48	2 728,50
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	4 427,72	21/03/2014	4 427,72	5 478	525,38	230,36	295,02
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	3 426,09	21/03/2014	3 426,09	5 478	406,53	178,25	228,28
215100	DENTOS FR058	1 627,20	21/03/2014	1 627,20	5 478	193,08	84,66	108,42

215100	FGINOX FR058	167,29	21/03/2014	5 478	19,85	8,70	11,15
215100	ERIKS BAUDOIN FR058	13 228,20	21/03/2014	5 478	1 569,61	688,21	881,40
215100	FUJI ELECTRIQUE FR058	10 153,00	21/03/2014	5 478	1 204,72	528,22	676,50
215100	FGINOX FR058	4 742,40	21/03/2014	5 478	562,72	246,73	315,99
215100	ROBINETTERIE INDUSTRIELLE FR058	293,88	21/03/2014	5 478	34,87	15,29	19,58
215100	JAPY FR058	603,16	21/03/2014	5 478	71,57	31,38	40,19
215100	FGINOX FR058	0,00	21/03/2014	5 478	-	0,00	-
215100	STRUCTURAFER FR058	8 550,00	21/03/2014	5 478	1 014,51	444,82	569,69
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	606,14	21/03/2014	5 478	71,92	31,54	40,39
215100	LAURETTE FR058	0,00	21/03/2014	5 478	-	0,00	-
215100	DESAUTEL FR058	3 726,64	21/03/2014	5 478	442,19	193,88	248,31
215100	BOLLAERT FR058	6 758,00	21/03/2014	5 478	801,88	351,59	450,29
215100	BRENTAG FR058	10 465,95	21/03/2014	5 478	1 241,85	544,50	697,35
215100	FERBECK FR058	23 623,00	21/03/2014	5 478	2 803,02	1 229,02	1 574,00
215100	FERBECK FR058	3 230,00	21/03/2014	5 478	383,26	168,04	215,22
215100	FERBECK FR058	35 434,50	21/03/2014	5 478	4 204,53	1 843,53	2 361,01
215100	FERBECK FR058	26 405,00	21/03/2014	5 478	3 133,12	1 373,75	1 759,37
215100	GERAL FR058	15 001,30	21/03/2014	5 478	1 780,00	780,46	999,54
215100	VERSCHOORE FR058	80 000,00	21/03/2014	5 478	9 492,92	4 162,10	5 330,41
215100	EBI AGROCUIV FR058	80 000,00	21/03/2014	5 478	9 563,71	4 193,32	5 370,39
215100	REGIPROCESS FR058	247 572,00	21/03/2014	5 478	29 376,01	12 880,25	16 495,76
215100	DEXIS FR058	318,62	21/03/2014	5 478	37,81	16,58	21,23
215100	REVEL FOS	5 760,00	21/03/2014	5 478	683,46	299,67	383,79
215100	REVEL FOS FR058	1 897,50	21/03/2014	5 478	225,15	98,72	126,43
215100	ONET SERVICES FR058	610,00	21/03/2014	5 478	72,38	31,74	40,64
215100	ONET SERVICES FR058	419,40	21/03/2014	5 478	49,76	21,82	27,94
215100	LAVENDON FR058	794,13	21/03/2014	5 478	94,23	41,32	52,91
215100	LAVENDON FR058	371,50	21/03/2014	5 478	44,08	19,33	24,75
215100	LAVENDON FR058	4 737,47	21/03/2014	5 478	562,13	246,47	315,66
215100	PRESTIDIAM TRAV CAROTTAGE FR058	860,00	21/03/2014	5 478	102,04	44,74	57,30
215100	FGINOX FR058	271,80	21/03/2014	5 478	32,25	14,14	18,11
215100	FGINOX FR058	0,00	21/03/2014	5 478	-	0,00	-
215100	IXEL FR058	450,00	21/03/2014	5 478	53,40	23,41	29,98
215100	LAURETTE INDUSTRIES FR058	2 225,40	21/03/2014	5 478	264,06	115,78	148,28
215100	PARTENAIRES FC FR058	7 190,53	21/03/2014	5 478	853,20	374,10	479,11
215100	FGINOX FR058	150,91	21/03/2014	5 478	17,91	7,85	10,06
215100	PROTIBAT SUD FR058	3 696,00	21/03/2014	5 478	438,55	192,29	246,27
215100	ERIKS BAUDOIN FR058	340,50	21/03/2014	5 478	40,40	17,71	22,69
215100	ADS FR058	1 666,00	21/03/2014	5 478	197,68	86,68	111,01
215100	CILLIT FR058	1 300,00	21/03/2014	5 478	154,25	67,63	86,62
215100	LAVENDON FR058	956,07	21/03/2014	5 478	113,44	49,74	63,70
215100	LAVENDON FR058	835,48	21/03/2014	5 478	98,14	43,47	55,67
215100	GDF COFELY INEO FR058	10 198,00	21/03/2014	5 478	1 210,06	530,56	679,49
215100	GDF COFELY INEO FR058	6 517,60	21/03/2014	5 478	773,36	339,09	434,27
215100	GDF COFELY INEO FR058	4 880,40	21/03/2014	5 478	579,09	253,91	325,18
215100	ONET SERVICES FR058	1 073,70	21/03/2014	5 478	127,40	55,86	71,54
215100	KSB FR058	1 110,00	21/03/2014	5 478	131,71	57,75	73,96
215100	CLARKE ENERGY FR058 ACPTTE MOTEUR	429 112,50	21/03/2014	5 478	50 916,96	22 325,13	28 591,83
215100	LAVENDON - FR058	4 270,87	21/03/2014	5 478	506,77	222,20	284,57
215100	LAVENDON - FR058	234,02	21/03/2014	5 478	27,77	12,18	15,59
215100	QUINCANOR - FR058	1 180,04	21/03/2014	5 478	140,02	61,39	78,63
215100	SCANTEC FR058	5 118,23	21/03/2014	5 478	607,31	266,28	341,03
215100	REVEL FOS LOC GRUE FR058	3 065,00	21/03/2014	5 478	363,68	159,46	204,22
215100	BFL DEXIS FR058	247,62	21/03/2014	5 478	29,38	12,88	16,50
215100	QUINCANOR FR058	1 179,28	21/03/2014	5 478	139,93	61,35	78,58
215100	QUINCANOR FR058	119,11	21/03/2014	5 478	14,13	6,20	7,94
215100	QUINCANOR FR058	419,00	21/03/2014	5 478	49,72	21,80	27,92
215100	EBI AGROCUIV FR058	20 000,00	21/03/2014	5 478	2 373,13	1 040,53	1 332,60
215100	CLARKE DECOCOONING FR058	1 813,25	21/03/2014	5 478	215,15	94,34	120,82
215100	FGINOX FR058	1 569,28	21/03/2014	5 478	186,21	81,64	104,56
215100	FGINOX FR058	233,33	21/03/2014	5 478	27,69	12,14	15,55
215100	ENDRESS HAUSER FR058	285,07	21/03/2014	5 478	33,83	14,83	18,99
215100	FERBECK POSE CHEMINEE FR058	7 911,50	21/03/2014	5 478	938,75	411,61	527,14
215100	KSB - FR058	8 426,00	21/03/2014	5 478	998,80	438,37	561,43

215100	AEROF MODULES NUCLEOS FR058	175 200,00	21/03/2014	20 788,61	9 115,01	11 673,60
215100	ONET SERVICE NETTOYAGE 02/14 FR058	610,00	21/03/2014	72,38	31,74	40,64
215100	KUWAIT PETROLEUM FR058	2 133,20	21/03/2014	253,12	110,98	142,14
215100	KUWAIT PETROLEUM FR058	3 837,40	21/03/2014	455,33	199,65	255,69
215100	ENDRESS HAUSER FR058	650,00	21/03/2014	77,13	33,82	43,31
215100	FGINOX FR058	294,46	21/03/2014	34,94	15,32	19,62
215100	ENDRESS HAUSER FR058	1 991,87	21/03/2014	236,35	103,63	132,72
215100	AEROF MODULES FR058	131 400,00	21/03/2014	15 591,46	6 836,25	8 755,20
215100	REXEL FR058	1 328,00	21/03/2014	157,58	69,09	88,48
215100	VERSCHOORE CONSTRUCTION FR058	15 024,00	21/03/2014	1 782,69	781,64	1 001,05
215100	REVEL FOS FR058	785,00	21/03/2014	93,15	40,84	52,30
215100	SAIT - TRAVAUX CALORIFURGE FR058	4 480,20	21/03/2014	531,60	233,09	298,52
215100	ATLANTIC GUILLOT FR058	152,88	21/03/2014	18,14	7,95	10,19
215100	PRODEVAL MODIF ARRIVE EAU FR058	1 500,00	21/03/2014	177,98	78,04	99,95
215100	CLARKE MONTAGE MOTEUR FR058	85 822,50	21/03/2014	10 183,39	4 465,03	5 718,37
215100	EBI AGROCUV SOLDE DES TRAVAUX FR058	25 150,00	21/03/2014	2 984,21	1 308,46	1 675,75
215100	COFELY INEO FR058	40 950,00	21/03/2014	4 858,98	2 130,48	2 728,50
215100	CLARKE MOTEUR FR058	42 911,25	21/03/2014	5 091,70	2 232,51	2 859,18
215100	EBI AGROCUV MISE EN SECU NUCLEOS	835,64	21/03/2014	99,15	43,48	55,68
215100	EBI TRAVAUX TUYAUTERIE FR058	5 765,02	21/03/2014	684,06	299,93	384,12
215100	EBI AGROCUV TRAVAUX SUPP FR058	17 614,37	21/03/2014	2 090,06	916,41	1 173,65
215100	BFL DEXIS FR058	1 013,84	21/03/2014	120,30	52,75	67,55
215100	REGIPROCESS TRAV TUYAUTERIE FR058	13 446,00	21/03/2014	1 595,45	699,55	895,91
215100	REGIPROCESS TRAV TUYAUTERIE FR058	6 554,00	21/03/2014	777,67	340,98	436,69
215100	REGIPROCESS TRAV TUYAUTERIE FR058	27 508,00	21/03/2014	3 264,00	1 431,14	1 832,86
215100	SAIT CALORIFURGE FR058	12 019,80	21/03/2014	1 426,23	625,35	800,88
215100	FAIVRE - AERATEUR FR058	3 665,00	21/03/2014	434,88	190,68	244,20
215100	ADS MISE EN SERVICE FR058	315,00	21/03/2014	37,38	16,39	20,99
215100	CLARKE FOURNITURE LIVR MOTEUR FR058	42 911,25	21/03/2014	5 091,70	2 232,51	2 859,18
215100	REFAC ICS VALO BIOGAZ - VSA	831 111,18	21/03/2014	98 616,70	43 239,63	56 377,07
215100	BRUNEAU AC CARTOUCHE ENGRE FR058	210,82	21/03/2014	25,02	10,97	14,05
215100	BRUNEAU AC FOURNITURE ENCRE FR058	227,32	21/03/2014	26,97	11,83	15,15
215100	BRUNEAU AC CARTOUCHE ENGRE FR058	124,94	21/03/2014	14,82	6,50	8,32
215100	QUINCANOR AC FOURNITURES FR058	186,21	21/03/2014	22,10	9,69	12,41
215100	QUINCANOR AC FOURNITURES FR058	156,80	21/03/2014	18,61	8,16	10,45
215100	QUINCANOR AC FOURNITURES FR058	151,07	21/03/2014	17,93	7,86	10,07
215100	LA ROBINETTERIE INDUS FR058	420,00	21/03/2014	49,84	21,85	27,98
215100	ECONOMO AC FOURNITURES	519,50	21/03/2014	61,64	27,03	34,61
215100	EBI AGROCUV AC CHAISE INOX	402,12	21/03/2014	47,71	20,92	26,79
215100	REXEL AC FOURNITURES	587,38	21/03/2014	69,70	30,56	39,14
215100	LAVENDON LOC CHARRIOT FR058	1 489,73	21/03/2014	176,77	77,51	99,26
215100	LAVENDON LOC TREUIL FR058	60,94	21/03/2014	7,23	3,17	4,06
215100	LAVENDON LOC MAT FR058	324,98	21/03/2014	38,56	16,91	21,65
215100	LAVENDON LOC CHARRIOT FR058	527,91	21/03/2014	62,64	27,47	35,17
215100	LAVENDON LOC 14/04/14-24/04/14	911,13	21/03/2014	108,11	47,40	60,71
215100	LAVENDON LOC 14/04/14-24/04/14 FR58	758,52	21/03/2014	90,00	39,46	50,54
215100	LAVENDON LOC FR058	364,36	21/03/2014	43,23	18,96	24,28
215100	LAVENDON LOC MAT VERTICAL	607,39	21/03/2014	72,07	31,60	40,47
215100	LAVENDON LOC MAT ROULANT	1 460,64	21/03/2014	173,31	75,99	97,32
215100	CEGELEC REMPL BORNE CASSE FR058	910,00	21/03/2014	107,98	47,34	60,63
215100	ONET NETTOYAGE LOCAUX 03/2014 FR058	610,00	21/03/2014	72,38	31,74	40,64
215100	ONET NETTYAGE LOCAUX 1/04-18/04	457,50	21/03/2014	54,29	23,80	30,48
215100	SPGS POMPAGE FOSSE+FRAIS ELIM FR058	3 238,60	21/03/2014	384,28	168,49	215,79
215100	DESAUTEL FR058	3 199,10	21/03/2014	379,59	166,44	213,16
215100	DESAUTEL MAT ALARME FR058	102,12	21/03/2014	12,12	5,31	6,80
215100	ONET TRAITEMENT DECHET	470,70	21/03/2014	55,85	24,49	31,36
215100	ONET TRAITEMENT DIVERS 04/2014	503,10	21/03/2014	59,70	26,17	33,52
215100	FRAIS DE CAUTION	2 979,62	21/03/2014	353,95	155,02	198,53
215100	FRAIS DE CAUTION	3 012,73	21/03/2014	357,48	156,74	200,74
215100	LAVENDON	247,51	21/03/2014	29,37	12,88	16,49
215100	FG INOX	71,20	21/03/2014	8,45	3,70	4,74
215100	PACK SERVICE	2 596,56	21/03/2014	308,10	135,09	173,01
215100	DESAUTEL	960,00	21/03/2014	113,91	49,95	63,96
215100	REXEL	390,28	21/03/2014	46,31	20,30	26,00

215100	DESAUTEL	19 947,50	21/03/2014	19 947,50	5 478	2 366,90	1 037,79	1 329,11
215100	COFELY INEO	28 000,00	21/03/2014	28 000,00	5 478	3 322,38	1 456,74	1 865,64
215100	LRI - JOINT/TAMIS	154,71	21/03/2014	154,71	5 478	18,36	8,05	10,31
215100	GERARD PERRIER - FR058	30 800,00	21/03/2014	30 800,00	5 478	3 654,62	1 602,41	2 052,21
215100	SAIT - TVX CALORIFUGE TUYAU - FR058	6 866,60	21/03/2014	6 866,60	5 478	814,77	357,24	457,52
215100	DESAUTEL - ABSORBANT SECU - FR058	176,00	21/03/2014	176,00	5 478	20,88	9,16	11,73
215100	REXEL - PRISE - FR058	70,18	21/03/2014	70,18	5 478	8,33	3,65	4,68
215100	MANTELEC - FR058	2 747,91	21/03/2014	2 747,91	5 478	326,06	142,96	183,09
215100	QUINCANOR - FR058	1 519,56	21/03/2014	1 519,56	5 478	180,31	79,06	101,25
215100	KUWAIT PETROLEUM Mahler G5 - FR058	239,15	21/03/2014	239,15	5 478	28,38	12,44	15,93
215100	GERARD PERRIER - REGUL TVX - FR058	3 464,32	21/03/2014	3 464,32	5 478	411,06	180,24	230,83
215100	FGINOX - PETITS MATERIELS FR058	4 500,00	21/03/2014	4 500,00	5 478	533,95	234,12	299,84
215100	BUNG'ECO - container stockage-FR058	626,97	21/03/2014	626,97	5 478	74,39	32,62	41,78
215100	AVIPUR - cages pigeons - FR058	4 040,00	21/03/2014	4 040,00	5 478	479,37	210,19	269,19
215100	FGINOX - PETITS MATERIELS FR058	4 113,00	21/03/2014	4 113,00	5 478	488,03	213,98	274,05
215100	EDF OPTIMAL - FR058 - SOLDE	21,60	21/03/2014	21,60	5 478	2,56	1,12	1,44
215100	SAIT - TVX CALORIFUGE - FR058	0,00	21/03/2014	0,00	5 478	-	0,00	-
215100	MESSER - detendeur - FR058	46 066,80	21/03/2014	46 066,80	5 478	5 466,12	2 396,68	3 069,44
215100	DESAUTEL - douche portative - FR058	1 178,25	21/03/2014	1 178,25	5 478	139,81	61,30	78,51
215100	TECHSIGN - tape adhesive - FR058	568,04	21/03/2014	568,04	5 478	67,40	29,55	37,85
215100	ONET SERVICES FR058	1 339,00	21/03/2014	1 339,00	5 478	158,88	69,66	89,22
215100	DESAUTEL - CORRECTIF DETECTION	573,30	21/03/2014	573,30	5 478	68,03	29,83	38,20
215100	PARTENAIRES FC FR058	230,88	21/03/2014	230,88	5 478	27,40	12,01	15,38
215100	MANTELEC - FR058	2 780,67	21/03/2014	2 780,67	5 478	329,94	144,67	185,28
215100	REFAC ICS VALO BIOGAZ - SITU n°2 - FR058 - V	254,29	21/03/2014	254,29	5 478	30,17	13,23	16,94
215100	TEMP INTERNE 2014	46 274,87	21/03/2014	46 274,87	5 478	5 490,81	2 407,51	3 083,30
215100	SAIT - FR058	15 732,60	21/03/2014	15 732,60	5 478	1 866,77	818,51	1 048,27
215100	SAIT - FR058	6 411,00	21/03/2014	6 411,00	5 478	760,71	333,54	427,17
215100	OPTIMAL SOLUTIONS	227 504,00	21/03/2014	227 504,00	5 478	26 994,82	11 836,19	15 158,63
215100	RG CONSULTANT	1 679,54	21/03/2014	1 679,54	5 478	199,29	87,38	111,91
215100	DESAUTEL (Remplacement détecteurs)	600,00	21/03/2014	600,00	5 478	71,19	31,22	39,98
215100	COFELY INEO	288,62	21/03/2014	288,62	5 478	34,25	15,02	19,23
215100	MESSER	6 825,00	21/03/2014	6 825,00	5 478	809,83	355,08	454,75
215100	SAIT (Travaux de calorifuge)	529,44	21/03/2014	529,44	5 478	62,82	27,54	35,28
215100	TRANSFO SERVICES	1 030,00	21/03/2014	1 030,00	5 478	122,22	53,59	68,63
215100	AGILICOM	3 428,00	21/03/2014	3 428,00	5 478	406,75	178,35	228,41
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	3 333,03	21/03/2014	3 333,03	5 478	395,49	173,41	222,08
215100	PROVENCE EAU	801,54	21/03/2014	801,54	5 478	95,11	41,70	53,41
215100	CLARKE ENERGY	1 728,70	21/03/2014	1 728,70	5 478	205,12	89,94	115,18
215100	GRS VALTECH	4 500,00	21/03/2014	4 500,00	5 478	533,95	234,12	299,84
215100	GRS VALTECH	67 500,00	21/03/2014	67 500,00	5 478	8 009,31	3 511,77	4 497,54
215100	COFELY INEO	36 038,07	21/03/2014	36 038,07	5 478	4 276,15	1 874,93	2 401,22
215100	SOCOTEC	24 018,60	21/03/2014	24 018,60	5 478	2 849,96	1 249,60	1 600,36
215100	BRENNTAG	900,00	21/03/2014	900,00	5 478	106,79	46,82	59,97
215100	EDF OPTIMAL SOLUTIONS	3 712,72	21/03/2014	3 712,72	5 478	440,54	193,16	247,38
215100	EDF OPTIMAL SOLUTIONS	0,00	21/03/2014	0,00	5 478	-	0,00	-
215100	EDF OPTIMAL SOLUTIONS	22 229,40	21/03/2014	22 229,40	5 478	2 637,66	1 156,51	1 481,15
215100	EDF OPTIMAL SOLUTIONS	33 002,67	21/03/2014	33 002,67	5 478	3 915,98	1 717,01	2 198,97
215100	EDF OPTIMAL SOLUTIONS	36 458,96	21/03/2014	36 458,96	5 478	4 328,09	1 896,82	2 429,27
215100	LAVENDON	1 108,75	21/03/2014	1 108,75	5 478	131,56	57,68	73,88
215100	LAVENDON	781,29	21/03/2014	781,29	5 478	92,71	40,65	52,06
215100	MENGEOT & ASSOCIES	0,00		0,00		-	0,00	-
215100	MENGEOT & ASSOCIES	0,00		0,00		-	0,00	-
215100	MENGEOT & ASSOCIES	0,00		0,00		-	0,00	-
215100	MENGEOT & ASSOCIES	5 220,00	21/03/2014	5 220,00	5 478	619,39	271,58	347,81
215100	MENGEOT & ASSOCIES	550,00	21/03/2014	550,00	5 478	65,26	28,61	36,65
215100	MENGEOT & ASSOCIES	580,00	21/03/2014	580,00	5 478	68,82	30,18	38,65
215100	MENGEOT & ASSOCIES	350,00	21/03/2014	350,00	5 478	41,53	18,21	23,32
215100	VSA - ICS - REFAC COMM APP AFF	77 500,00	21/03/2014	77 500,00	5 478	9 193,87	4 032,04	5 163,84
215100	VSA - ICS - MONTAGE ESSAI 2011	20 531,24	21/03/2014	20 531,24	5 478	2 436,16	1 068,16	1 368,00
215100	ERDF - ETUDE A PROD MED	3 310,00	21/03/2014	3 310,00	5 478	392,75	172,21	220,55
215100	MARSH - TRC	4 612,46	21/03/2014	4 612,46	5 478	547,30	239,97	307,33

215100	MARSH - TRC 01/09/2013 - 30/04/2014	59 727,39	21/03/2014	5 478	7 087,04	3 107,39	3 979,65
215100	DEKRA N°3	275,00	21/03/2014	5 478	32,63	14,31	18,32
215100	DEKRA N°4	275,00	21/03/2014	5 478	32,63	14,31	18,32
215100	DEKRA N°5	275,00	21/03/2014	5 478	32,63	14,31	18,32
215100	ERDF - PTF	10 136,05	21/03/2014	5 478	1 202,71	527,34	675,37
215100	DEKRA N°5	275,00	21/03/2014	5 478	32,63	14,31	18,32
215100	ORANGE - ETUDE SUIVI TRAVAUX	1 063,72	21/03/2014	5 478	126,22	55,34	70,88
215100	DEKRA N°6	275,00	21/03/2014	5 478	32,63	14,31	18,32
215100	DEKRA N°7	275,00	21/03/2014	5 478	32,63	14,31	18,32
215100	ERDF - PTF	76 257,84	21/03/2014	5 478	9 048,48	3 967,41	5 081,07
215100	DEKRA N°9	275,00	21/03/2014	5 478	32,63	14,31	18,32
215100	MARSH - TRC 05/2014	4 020,26	21/03/2014	5 478	477,03	209,16	267,87
215100	DEKRA N°10	275,00	21/03/2014	5 478	32,63	14,31	18,32
215100	DEKRA N°11	130,00	21/03/2014	5 478	15,43	6,76	8,66
215100	AVIPUR - EFFAROUICHEUR	1 045,00	21/03/2014	5 478	124,00	54,37	69,63
		0,00			-	0,00	-
215100	ERDF - Trvx Réseau	90 959,61	08/05/2015	5 065	4 256,16	0,00	4 256,16
		0,00			-	0,00	-
215100	FGINOX - FR058	727,04	15/6/15	5 027	28,78	0,00	28,78
215100	COFELY INEO - FR058	5 040,00	15/6/15	5 027	199,51	0,00	199,51
215100	VALPES - FR058	1 356,38	15/6/15	5 027	53,69	0,00	53,69
215100	SENSUS - FR058	890,00	15/6/15	5 027	35,23	0,00	35,23
215100	SOCOTEC - FR058	900,00	15/6/15	5 027	35,63	0,00	35,63
215100	PROVENCE EAU - FR058	904,06	15/6/15	5 027	35,79	0,00	35,79
215100	TECALEMIT - FR058	861,27	15/6/15	5 027	34,09	0,00	34,09
215100	GRS VALTECH - FR058	22 500,00	15/6/15	5 027	890,69	0,00	890,69
215100	GERAL - FR058	7 700,00	15/6/15	5 027	304,81	0,00	304,81
215100	GEMU - FR058	139,67	15/6/15	5 027	5,53	0,00	5,53
215100	AEROE - FR058	43 800,00	15/6/15	5 027	1 733,88	0,00	1 733,88
215100	COFELY INEO - FR058	4 481,40	15/6/15	5 027	177,40	0,00	177,40
215100	COFELY INEO - FR058	6 825,00	15/6/15	5 027	270,18	0,00	270,18
215100	PRODEVAL - FR058	2 760,00	15/6/15	5 027	109,26	0,00	109,26
215100	ALTEAD - FR058	950,00	15/6/15	5 027	37,61	0,00	37,61
215100	TRIOLAST - FR058	1 272,00	15/6/15	5 027	50,35	0,00	50,35
215100	FGINOX - FR058	1 033,92	15/6/15	5 027	40,93	0,00	40,93
215100	COFELY INEO - Eclairage containers	1 907,00	1/6/15	5 041	80,58	0,00	80,58
215100	EBI - Fabrication marche pied	5 300,00	23/6/15	5 019	201,69	0,00	201,69
215100	MRU - Analyseur de combustion	4 464,60	1/9/15	4 949	109,16	0,00	109,16
215100	OREXAD - Matériels	2 097,58	10/6/15	5 032	85,04	0,00	85,04
		0,00			-	0,00	-
215100	VF - REFAC EPC - SITU n°4	7 632,00	3/12/15	4 856	44,01	0,00	44,01
215100	MRU - analyseur combustion	2 335,20	10/12/15	4 849	10,11	0,00	10,11
		0,00			-	0,00	-
		0,00			-	0,00	-
		0,00			-	0,00	-
		0,00			-	0,00	-
		0,00			-	0,00	-
Total		9 563 589,67	0,00	2 174 520,00	1 117 882,57	486 276,85	631 605,72

La Crau Energies Vertes

2015

Rapport annuel d'exploitation



Verdesis – Direction des Opérations

Reçu au Contrôle de légalité le 18 janvier 2017

Sommaire

Sommaire	2
1 Synthèse de l'année 2015	3
1.1 Données clés et principaux indicateurs	3
1.2 Exploitation de l'installation et performances	4
1.2.1 Valorisation du biogaz	4
1.2.2 Qualité du biogaz	4
1.2.3 Disponibilité de l'installation de valorisation	5
1.2.4 Production d'énergie	6
1.2.5 Prime à l'efficacité énergétique	6
1.2.6 Traitement du lixiviat	7
1.2.7 Traitement par le procédé BGVAP	7
1.2.8 Consommation des réactifs du traitement du biogaz	7
1.2.9 Consommations électriques	7
1.3 Opérations de maintenance et réglages de réseau	8
1.4 Journal des travaux et entretiens réalisés en 2015	8
1.5 Contrôles réglementaires en 2015	9
2 Perspectives pour 2016	10
3 Annexes	11
3.1 Annexe 1 : Attestation d'assurance de La Crau Energies Vertes	11
3.2 Annexe 2 : Synthèse des rejets atmosphériques	12

1 Synthèse de l'année 2015

L'installation de valorisation du biogaz La Crau Energies Vertes a été raccordée au réseau ERDF le 21 mars 2014. L'exploitation de l'installation a démarrée le 1^{er} juin 2014. L'année 2015 est donc la première année pleine en exploitation. L'année 2015 a été marquée par l'inauguration du site le 9 octobre 2015 et l'augmentation de la puissance injectée le 28 mai 2015.



Photo 1 : Inauguration de La Crau Energies Vertes, 9 octobre 2015

1.1 Données clés et principaux indicateurs

Ces données concernent l'exploitation du site sur l'ensemble de l'année 2015 :

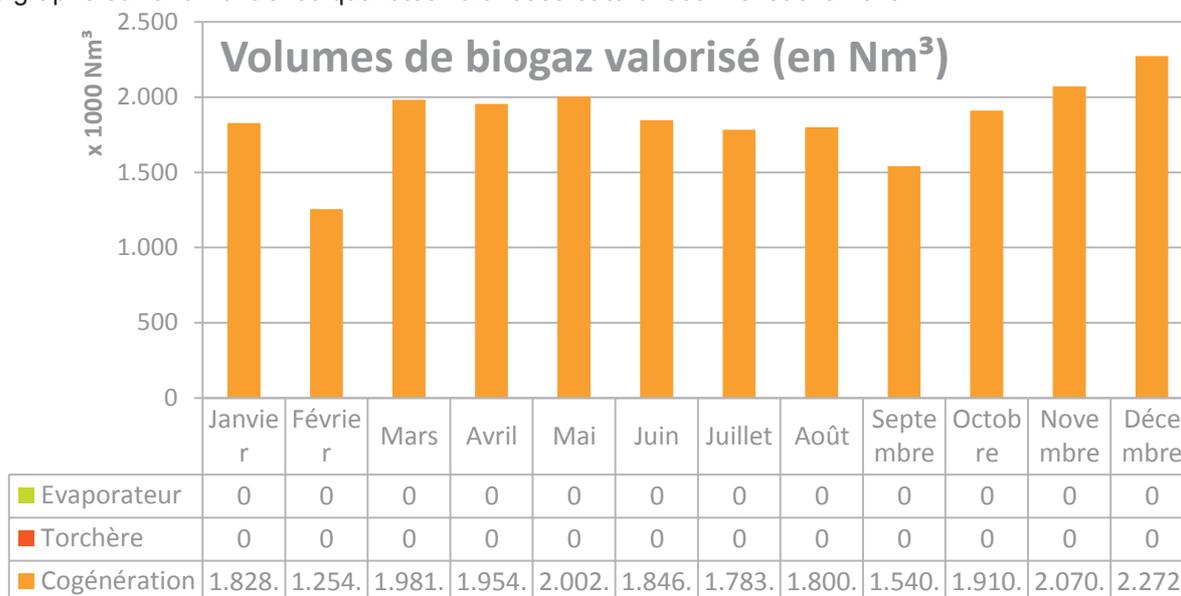
- Volume de biogaz valorisé : 22 246 163 Nm³
- Taux de CH₄ moyen : 40%
- Energie électrique nette : 35 746 MWh_{élec} soit l'équivalent de 2 931 tonnes de CO₂ évitées et la consommation électrique de 15 375 habitants
- Energie thermique produite estimée: 38 151 MWh_{th} soit l'équivalent de la consommation annuelle en chaleur de 2 957 foyers.
- Volume de lixiviat traité : 1443 m³
- Consommation électrique de l'installation: 1 200 MWh_{élec} (soutirage) et 5 MWh_{élec} (consommation production)
- Volume de boues évacuées : 0 m³
- Disponibilité de l'installation : 97% (arrêts ERDF inclus).
- Disponibilité moyenne de fonctionnement des Nucléos : 97%
- Rendement global de l'installation : 40,9%

1.2 Exploitation de l'installation et performances

1.2.1 Valorisation du biogaz

Au total, en 2015, l'installation a valorisé près de 22 246 163 Nm³ de biogaz. Les torchères n'ont pas fonctionné cette année.

Le graphe suivant montre les quantités valorisées et torchées mensuellement :

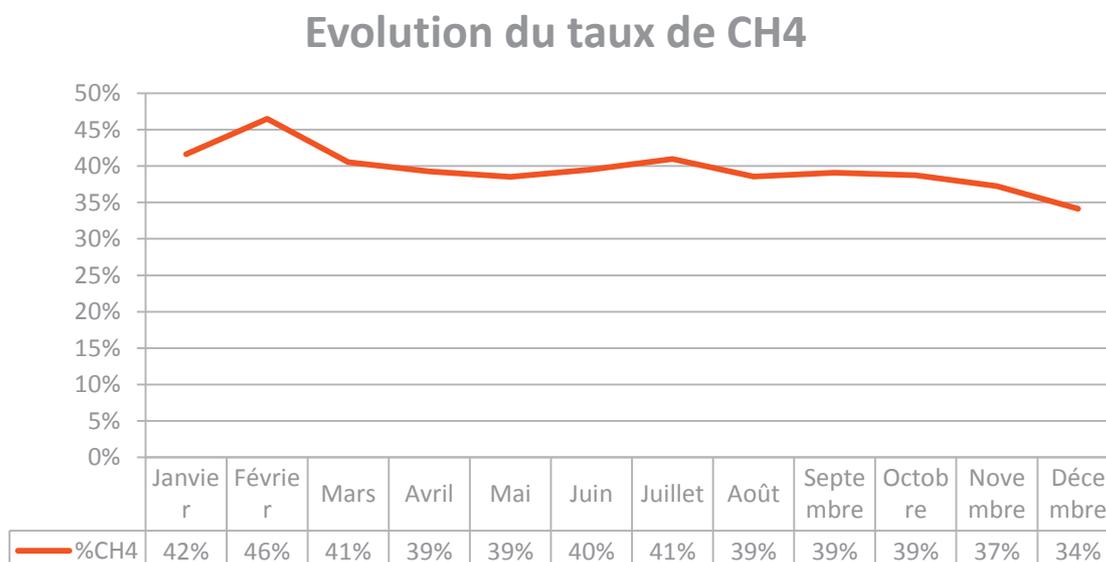


Le volume de biogaz a augmenté sur la fin de l'année car la qualité du gaz a diminué alors que le besoin en énergie primaire restait stable.

Les torchères et le procédé BGVAP n'ont pas fonctionné en cette année 2015.

1.2.2 Qualité du biogaz

Le graphe suivant trace les évolutions des taux de CH₄ à partir des mesures continues de l'analyseur de biogaz en ligne.



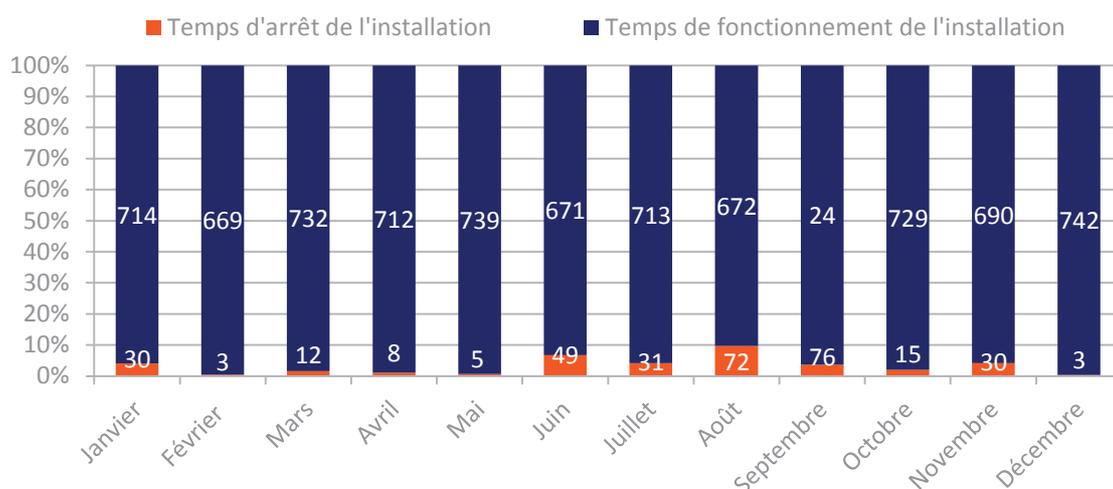
Sur l'année 2015, le taux de CH₄ moyen s'élève à 40%. Tout au long de l'année, le taux de CH₄ a diminué. Cette diminution témoigne d'un appauvrissement de la quantité de gaz dans le réseau.

Un audit du réseau de captage est prévu courant février 2016 pour optimiser le dégazage, réduire les pertes zones non dégazées et les pertes diffuses (estimées à 20%) et mettre en lumière les travaux de dégazage à mener.

1.2.3 Disponibilité de l'installation de valorisation

La production d'électricité de l'installation dépend de la disponibilité de celle-ci tout au long de l'année:

Disponibilité globale de l'installation

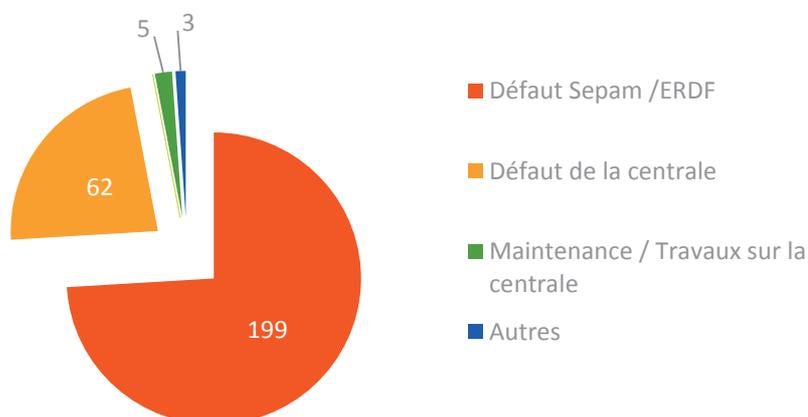


La disponibilité moyenne de l'installation est satisfaisante puisque s'élève à 97% sur l'année 2016.

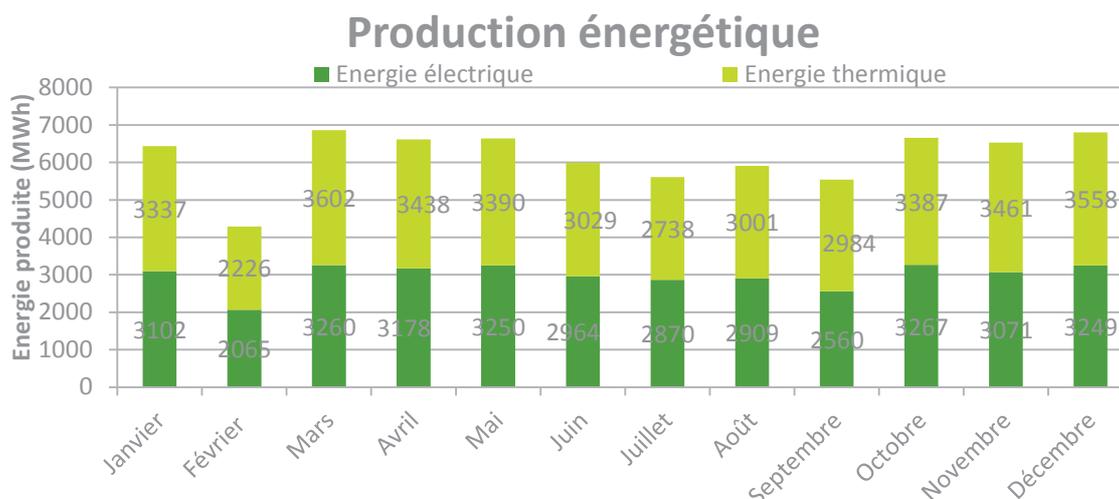
La principale cause des arrêts du site reste le défaut du relais de protection SEPAM même s'ils étaient moins fréquents que lors de la mise en service de l'installation. Les travaux ERDF permettant d'élever la puissance d'injection à 4,99MW ont également causé plusieurs arrêts aux mois d'avril et mai. Enfin, même si les durées de ces arrêts ont été maîtrisées, les défauts de la centrale sont surtout dus aux déclenchements de l'alarme incendie lors du feu de la turbine D le 31 août 2015 et aux détections de fumées générées par la dépose des presses dans l'autre partie du bâtiment.

La répartition des incidents de fonctionnement est la suivante (en heures d'arrêt) :

Origine des arrêts de 2015 (en heures)



1.2.4 Production d'énergie



En 2015, 35 746 MWh électriques nets ont été produits par les 3 moteurs et microturbines. Les 3 moteurs ont poursuivis leur fonctionnement à pleine charge, lorsque les turbines régulaient la production globale de l'installation. La plus faible production du mois de février s'explique par la limitation en puissance à 1 MW pendant 10 jours à cause de travaux dans le poste source ERDF. Le mois de septembre a connu 3 maintenances 10 Kh successives des groupes moteurs expliquant aussi une production plus faible sur ce mois.

Le 28 mai 2015, la modification de raccordement au réseau ERDF a permis d'élever la puissance d'injection de 4,5MW à 4,99 MW.

Les rendements de chaque moteur sur la période d'exploitation ne sont pas précisés car non cohérents, des dérives de compteurs ont été détectées au global sur l'année :

- GM1 : 44,8% (sous comptage de biogaz consommé détecté)
- GM2 : 45,1% (sous comptage de biogaz consommé détecté)
- GM3 : 40,0%
- C1000 : pas de rendement possible car problème de comptage avec les différents débitmètres Endress + Hauser

A noter que le débitmètre faisant foi aux yeux de la réglementation est le débitmètre global de l'installation qui présente des valeurs cohérentes.

D'autre part, 38 151 MWh thermiques ont été valorisés dans les 12 modules Nucléos et permis d'évaporer près de 1 443 m³ de lixiviat.

1.2.5 Prime à l'efficacité énergétique

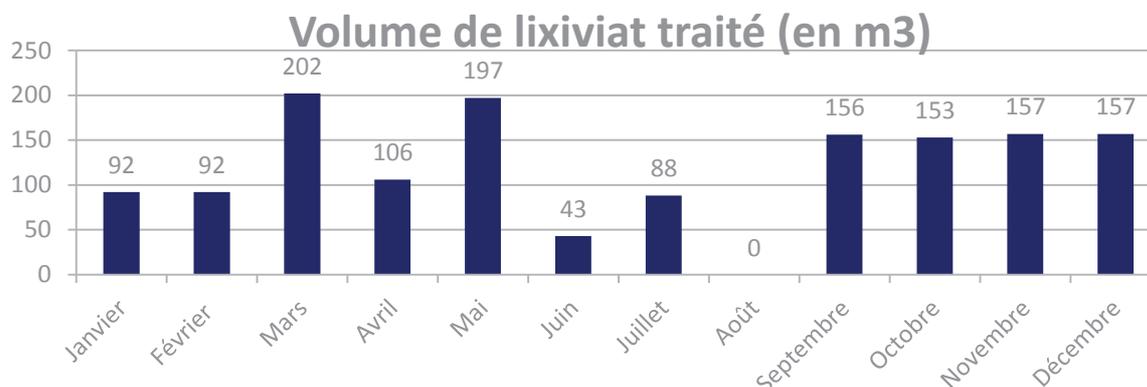
Le montant de la prime à l'efficacité énergétique se calcule en fonction du coefficient V suivant. Sur toute l'année 2015 :

$$V = \frac{E_{elec} + E_{th}}{V_{biogaz} \times \tau_{CH_4} \times 9,92 \times 0,97} = \frac{35\,746\,000 + 38\,151\,000}{22\,246\,163 \times 0,4 \times 9,92 \times 0,97} = 86,3\%$$

L'objectif pour obtenir la prime maximale du V est fixé pour ce contrat à 70%. L'efficacité énergétique de l'installation est donc satisfaisante.

1.2.6 Traitement du lixiviat

Sur toute l'année 2015, 1 443 m³ de lixiviat ont été traités par les modules Nucléos. Le BGVAP n'a pas fonctionné cette année et n'a donc pas traité de lixiviat.



En dépit de la finalisation de travaux d'alimentation de lixiviat fin 2014, une fuite sur la canalisation a été détectée le 7 avril 2015 et a obligé l'immobilisation de cet axe d'alimentation. La rotation de camion s'est donc poursuivie pour l'année 2015. Cette canalisation a été réparée le 17 décembre 15 et permet maintenant un meilleur transfert des volumes de lixiviat jusqu'à l'installation de traitement. L'objectif est d'augmenter significativement le volume de lixiviat traité en 2016.

1.2.7 Traitement par le procédé BGVAP

Le procédé BGVAP n'a pas fonctionné au cours de l'année 2015. Le démantèlement de l'équipement est actuellement à l'étude. Les lixiviats ont été traités sur le site à l'aide des procédés Nucléos.

1.2.8 Consommation des réactifs du traitement du biogaz

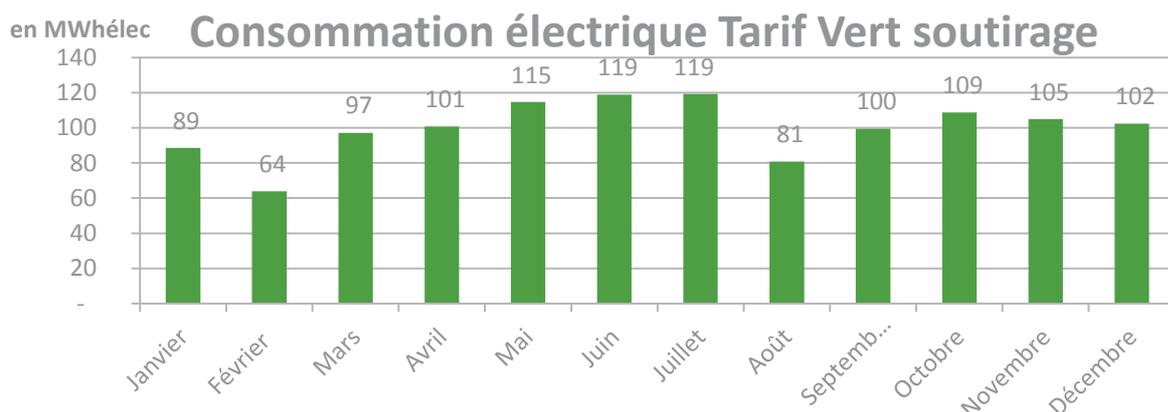
Dix cuves de charbon actif ont été remplacées en 2015 aux dates suivantes :

- Panoplie de la ligne A de filtration : 13/01/2015 ; 26/02/2015 ; 27/05/2015 ; 12/08/2015 ; 3/11/2015
- Panoplie de la ligne B de filtration : 13/01/2015 ; 26/02/2015 ; 28/05/2015 ; 12/08/2015 ; 4/11/2015

La pose de 2 cuves supplémentaires (pour atteindre 2 panoplies de 3 cuves chacune) est à l'étude afin de diminuer les fréquences de changements de cuves, augmenter notre taux de charge et réduire notre cout de filtration.

1.2.9 Consommations électriques

D'après les relevés et les factures ERDF, l'installation a consommé 1200 MWh_{élec} en tarif vert soutirage (la quasi-totalité des équipements électriques).



D'autre part, 5 MWh du tarif Vert production ont été consommés pour les redémarrages de l'installation lorsque l'installation est à l'arrêt.

1.3 Opérations de maintenance et réglages de réseau

Une intervention sur le puit 34 a été menée par Prodeval le 4 mars 2015 (reprise de soudure et correction de flash).

1.4 Journal des travaux et entretiens réalisés en 2015

GM1

Date	Prestation
6/01/2015	Vidange
28/01/2015	Maintenance des 6000 h
6/03/2015	Vidange
28/04/2015	Vidange
25/05/2015	Vidange
28/05/2015	Mise à jour des SAFI
19/08/2015	Vidange
24/08/2015	Vidange
7-10/09/2015	Maintenance des 10 000 h
3/11/2015	Vidange
9/12/2015	Maintenance des 2 000 h

GM2

Date	Prestation
7/01/2015	Vidange
29/01/2015	Maintenance des 6000 h
6/03/2015	Vidange
28/04/2015	Vidange
26/05/2015	Vidange
28/05/2015	Mise à jour des SAFI
21/08/2015	Vidange
14-18/09/2015	Maintenance des 10 000 h
3/11/2015	Vidange
14/12/2015	Maintenance des 2 000 h

GM3

Date	Prestation
5/01/2015	Vidange
26/02/2015	Intervention Clarke sur pompe à huile et intercooler
4/03/2015	Vidange
27/04/2015	Vidange
13/05/2015	Maintenance des 2000 h
28/05/2015	Mise à jour des SAFI
24/06/2015	Vidange
20/08/2015	Vidange
1-4/09/2015	Maintenance des 10 000 h
30/10/2015	Vidange

1.5 Contrôles réglementaires en 2015

Le tableau suivant détaille les contrôles effectués sur l'installation :

Vérification	Date de vérification	Intervenant	Rapport reçu O/N	Conforme O/N	Observations	Plan d'actions
Extincteurs	19/05/2015	Desautel	O	O		
Centrale détection Gaz	05/06/2015	ADS	O	/		
Trappes désenfumage	16/12/2015	Desautel	O		Bon d'intervention sur site	
RIA	19/05/2015	Desautel	O	O		
Centrale détection Incendie	16/12/2015	Desautel	O		Bon d'intervention sur site	
Vérification Initiale Electrique	23/07/2015	Socotec	O	N	NC relevées	En cours de résolution par le personnel LCEV
Thermographie	21/12/2015	Bureau Veritas	O	N	NC relevées	En cours de résolution par le personnel LCEV
Vérification Périodique palans	20/01/2015	Socotec	O	/		
Analyse biogaz	16/12/2015	SGS	O	/		
Analyse Rejets Turbines	10/03/2015	Socotec	O	O	Voir annexe 2	
Analyse Rejets Moteur	10/03/2015	Socotec	O	O	Voir annexe 2	
Emissions sonores	15/06/15	Socotec	O	O		

Les torchères ont cumulé moins de 1000h fonctionnement sur l'année, leurs rejets n'ont donc pas été contrôlés conformément à l'arrêté préfectoral.

2 Perspectives pour 2016

Le premier objectif pour l'année 2016 est de conserver le plus longtemps possible le débit de gaz permettant une production maximale des équipements de production.

Ensuite, La Crau Energies Vertes visera à maintenir les bonnes disponibilités de l'installation et des moteurs suivant les préconisations des motoristes.

D'autre part,, La Crau Energie Vertes cherchera à profiter de la réparation de l'alimentation en lixiviat pour traiter un maximum de lixiviat dans les modules Nucléos. Enfin, les équipes de La Crau Energies Vertes poursuivront l'optimisation du procès de maintenance et de gestion des modules Nucleos pour augmenter son efficacité. En parallèle, la mise en place d'un procédé de traitement ponctuel et supplémentaire de lixiviat est envisagée.

3 Annexes

3.1 Annexe 1 : Attestation d'assurance de La Crau Energies Vertes



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés,

GENERALI
7, Boulevard Haussmann
75009 PARIS

certifions qu'aux clauses, conditions, limites et franchises de la police « **TOUS DOMMAGES SAUF ET PERTES DE RECETTES** » N° AN 666472, souscrite par :

La Crau Energies Vertes
22, rue de Bitche
92400 Courbevoie

sont garantis sous réserves du bon paiement de la cotisation,

- Les dommages matériels subis par les matériels, équipements ou ouvrages constituant « l'installation assurée » tels que définis dans les dispositions générales,
- Les pertes de recettes résultant d'un dommage matériel indemnisable

A ce titre, sont assurées les installations sises à l'adresse suivante :

CSDU de la Crau
Lieu-dit Les Gadoues
13310 Saint Martin de Crau

Valeur de remplacement à neuf des installations assurées : 12 648 638 €
(valeur de l'indice au 01/01/2015 : 1 034,50)

Montant des recettes électriques annuelles : 3 400 985 €

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit, et ne pourra engager les Assureurs au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère et ce, pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Paris, 13 avril 2015

Bastien GARREAU

GENERALI IARD
SA au Capital de 59 483 775 Euros
ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège Social : 7, Bd Haussmann, 75116 PARIS Cedex 09
RCS PARIS 8 344 044 040

Generali Iard, Société Anonyme au capital de 59 483 775 euros - Entreprise régie par le Code des assurances
552 662 683 RCS Paris - Siège social : 7 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Generali Vie, Société Anonyme au capital de 299 197 164 euros - Entreprise régie par le Code des assurances
602 362 481 RCS Paris - Siège social : 11 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

2015

3.2 Annexe 2 : Synthèse des rejets atmosphériques

 VERDESIS		Fichier de suivi des rejets atmosphériques			
FR058 _ La Crau Energies Vertes _ St Martin de Crau					
ANNEE 2015					
Analyses dans les 6 mois après la mise en service pour tous les fûts puis fréquence tous les ans pour moteurs et turbine, 1 fût chaque année					
Date des analyses 11/03/2015		Organisme Socotec	Date des analyses 10/03/2015		Organisme socotec
Appareil de combustion <i>turbines</i>		% d'O₂ 15	Appareil de combustion <i>moteur 1</i>		% d'O₂ 5
Paramètres		VLE (mg/Nm³)	Résultats (mg/Nm³)	Paramètres	
VLE (mg/Nm³)		Résultats (mg/Nm³)	VLE (mg/Nm³)		Résultats (mg/Nm³)
Poussières	50	1,8	Poussières	150	7,2
NOx	225	10,1	NOx	525	343,4
CO	250	45,8	CO	1200	1054,4
COV NM	50	1,4	COV NM	50	33,8
Date des analyses 10/03/2015		Organisme socotec	Date des analyses 11/03/2015		Organisme socotec
Appareil de combustion <i>moteur2</i>		% d'O₂ 5	Appareil de combustion <i>moteur 3</i>		% d'O₂ 5
Paramètres		VLE (mg/Nm³)	Résultats (mg/Nm³)	Paramètres	
VLE (mg/Nm³)		Résultats (mg/Nm³)	VLE (mg/Nm³)		Résultats (mg/Nm³)
Poussières	150	3,4	Poussières	150	2,3
NOx	525	357	NOx	525	291,3
CO	1200	1114,9	CO	1200	1165,8
COV NM	50	41,7	COV NM	50	47,4